

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique



Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées

Exercice 2017



Préambule

FOCUS : Le SDAEU 2017 – 2030 p 5

A) La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique p 7

B) Le service assainissement p 8

1) Assainissement Collectif p 9

A) Généralités p 9

- 1- Les missions p 9
- 2- Les abonnés p 9
- 3- Le réseau et les unités de traitement p 10
- 4- Délégation de Service Public p 10

B) Bilan technique de l'exercice 2017 p 11

- 1- Nombre d'abonnés et volumes facturés p 11
- 2- Les abonnés non domestiques p 12
- 3- Les réseaux de collecte et de transport p 12
- 4- Les ouvrages d'épuration p 14
- 5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration p 49
- 6- Les faits marquants de l'exercice p 52
- 7- Développement durable p 54

C) Bilan financier p 55

- 1- Les modalités de tarification p 55
- 2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube p 55
- 3- La facture d'eau p 55
- 4- Les autres recettes d'exploitation p 57
- 5- Synthèse des recettes d'exploitation 2017, la dette p 57
- 6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites p 57

D) Indicateurs de performance p 58

E) Les orientations pour l'avenir p 59

<u>2) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u>	p 60
<u>A) Généralités</u>	p 60
1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?	p 60
2- Les missions	p 61
3- Les habitations en ANC	p 61
<u>B) Bilan technique de l'exercice 2017</u>	p 62
1- Nombre d'habitations en ANC	p 62
2- Les contrôles réalisés en 2017	p 63
<u>C) Bilan financier</u>	p 68
1- La tarification	p 68
2- Les recettes d'exploitation	p 68
<u>D) Indicateurs de performance</u>	p 68
<u>E) Les orientations pour l'avenir</u>	p 68
C) Communication	p 69
D) Synthèse	p 71
E) Note d'information Agence de l'Eau Adour Garonne	p 73

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

p 44 - 48

Préambule

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) s'est vue déléguer la compétence Assainissement sur l'ensemble de ses 34 communes à la fois pour **l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif**. Il est à noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 la CARA compte 33 communes suite à la fusion de Floirac et de Saint-Romain-sur-Gironde.

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Décret n° 95-635 du 6 mai 1995), le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées « RPQS ». Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information auprès des élus et des usagers.

De plus, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

Par décret du 29 décembre 2015, le délai de présentation du RPQS a été reporté au 30 septembre.

Les informations présentes dans ce rapport sont tout d'abord la présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de son service Assainissement, puis un bilan technique et financier de l'exercice sera dressé, les indicateurs de performance pour cet exercice seront indiqués tout comme les orientations pour l'avenir, suivis de la communication réalisée autour de l'assainissement et enfin une synthèse permettra de résumer les informations essentielles.

Le SDAEU 2017 – 2030

Analyser le présent pour préparer l'avenir...

Par délibération du 10 octobre 1997, les orientations générales du schéma directeur d'assainissement des eaux usées avaient été adoptées.

Le plan d'actions correspondant a été quasiment réalisé en intégralité avec notamment la réhabilitation de nombreux réseaux, les extensions des stations d'épuration de La Tremblade et de Saint-Georges-de-Didonne (en 2000), la création de la station d'épuration des Mathes (en 2008 pour un fonctionnement estival) et la mise en service de l'assainissement collectif pour de nombreux bourgs.

Considérant les évolutions réglementaires, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) engagée par la CARA, l'extension du périmètre communautaire à trois nouvelles communes, les évolutions démographique et urbanistique du territoire, il était devenu nécessaire de procéder à la révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la CARA. Celle-ci a été engagée par délibération du 18 décembre 2014.

Le but de ce schéma directeur est de définir la politique en matière d'assainissement des eaux usées de la CARA à l'horizon 2030, en définissant une stratégie opérationnelle et un plan d'actions, pour garantir la protection du milieu naturel et notamment la qualité des eaux et la continuité des activités qui y sont liées, et en prenant en compte les évolutions projetées sur le territoire.

Quatre phases se sont succédées :

- **Phase 1 : état des lieux, projections, diagnostic**
- **Phase 2 : établissement des scénarios**
- **Phase 3 : choix du scénario**
- **Phase 4 : rédaction du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées (SDAEU),**

avec des volets complémentaires également étudiés, à savoir :

- **la sécurisation des réseaux de transport intercommunaux,**
- **la recherche de solutions alternatives au rejet des eaux traitées,**
- **une étude énergétique,**
- **la gestion patrimoniale des réseaux.**

De plus, la **révision des cartes de zonage d'assainissement collectif / assainissement non collectif** de chacune des 34 communes a été réalisée en parallèle.

Cette étude, réalisée par le groupement IRH / Hydraulique Environnement, a duré 18 mois pour un montant de 310 000 € HT. L'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental de Charente-Maritime ont apporté leur soutien financier.

Le Comité de Pilotage, formé pour l'occasion, s'est réuni 9 fois. Ce COPIL se composait de 10 élus de la CARA, des partenaires institutionnels (Agence de l'Eau Adour Garonne, ARS, Conseil Départemental 17, DDTM, IFREMER, Syndicat des Eaux 17) et la Compagnie des Eaux de Royan.

La commission assainissement de la CARA à valider les différentes étapes de l'étude lors de 4 réunions.

Le **dossier a été présenté pour validation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux** qui est composée de 5 élus de la CARA et de 5 associations locales (CLCV, Handisport Saintonge, Nature En Pays d'Arvert, Pays Royannais Environnement et UFC Que Choisir).

Il a également été soumis à la validation du Bureau Communautaire de la CARA.

L'aboutissement de ce travail a ainsi permis de définir les orientations générales du nouveau schéma directeur d'assainissement des eaux usées, ainsi que le plan d'actions qui portera sur :

- **les études règlementaires** : *dossiers d'incidence (régime d'autorisation ou de déclaration) et diagnostics (collectivités < 10 000 EH et diagnostic permanent pour les systèmes > 10 000 EH),*
- **l'optimisation des périodes de fonctionnement des stations d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer (tranches 3 et 4) et des Mathes - La Palmyre (fonctionnement toute l'année),**
- **la poursuite de la sécurisation des réseaux de transfert intercommunaux des eaux usées (avec des réhabilitations de refoulement, des aménagements de bassins de stockage, doublement de refoulement...),**
- **la poursuite de la lutte contre l'hydrogène sulfuré (H2S) (avec des réhabilitations de réseaux, des traitements complémentaires ou à modifier),**
- **la recherche et la réduction des infiltrations d'eaux claires parasites dans les réseaux,**
- **la recherche et la réduction des eaux pluviales (mauvais branchements),**
- **la recherche des eaux claires parasites sur les réseaux privés, pour une mise en conformité à la charge des propriétaires,**
- **des travaux d'aménagements sur les stations d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer et de Saint-Georges-de-Didonne et la construction d'une nouvelle station d'épuration à La Tremblade,**
- **les extensions de réseaux prévues dans le cadre de la révision des cartes de zonage,**
- **la réalisation d'une étude technico-économique détaillée concernant les possibilités de réutilisation des eaux usées traitées en irrigation agricole.**

Au regard des **différentes études complémentaires à mener et des travaux à engager à l'horizon 2030**, le montant total du schéma directeur s'élève à **environ 67,5 millions d'euros HT (hors aides financières)**.

Ce Schéma Directeur a été validé par délibération du conseil communautaire de la CARA le 17 juillet 2017.

A) La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique se compose, en 2017, de 34 communes : Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Écluse, Cozes, Épargnes, Étaules, Floirac, Grézac, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Sablonceaux, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-de-Benet, Saint-Romain-sur-Gironde, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde et Vaux-sur-Mer.

(à noter : à compter du 1^{er} janvier 2018 la CARA compte 33 communes suite à la fusion de Floirac et de Saint-Romain-sur-Gironde)

Sa population est d'environ 84 000 habitants mais celle-ci passe à plus de 450 000 en période estivale. La plus petite commune compte 64 habitants alors que la ville centre, Royan, dépasse les 19 000 habitants. 9 villes de plus de 3 000 habitants sont présentes sur le territoire.



Le Pays Royannais est un pays d'eau. Ici, les estuaires de La Gironde et de La Seudre rencontrent l'Océan Atlantique. De hautes falaises calcaires, des plages océanes, des marais doux et salés forment un ensemble environnemental complexe et original. Les activités humaines y sont liées à l'eau que ce soit pour la conchyliculture, le tourisme balnéaire, l'agriculture... Tout ceci impose une protection accrue de notre environnement et notamment grâce à un assainissement des eaux usées efficace au service des usagers et de notre patrimoine naturel.

B) Le service assainissement

L'assainissement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des effluents avant leur rejet dans le milieu naturel.

La sensibilité et la diversité de nos milieux récepteurs nous imposent **des rendements épuratoires performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale**. De plus, l'accroissement très important de la population en été nécessite **un surdimensionnement des équipements** (certains sont mis en sommeil l'hiver) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter.

L'assainissement peut être **Collectif (AC)**, dans ce cas les eaux usées d'un hameau, d'une ville... sont collectées, transportées puis dépolluées dans une unité de traitement (Station d'Épuration « STEP », lagune, filtres plantés de roseaux...) avant rejet dans le milieu naturel. Mais il peut être également **Non Collectif (ANC)**, dans ce cas les maisons ne sont pas raccordées à un réseau public d'assainissement et doivent être équipées d'un dispositif d'ANC assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées de l'habitation sur la parcelle.

Le service Assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 34 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.

Il se compose (au 31 décembre 2017) de 10 agents pour assurer l'ensemble de ses missions : 1 ingénieur responsable du service, 2 adjoints, 4 techniciens et 3 assistantes administratives.

Le service assainissement c'est :

- **Plus de 4 300 courriers envoyés** (3 800 en 2016) et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...

- **Une commission assainissement présidée par Jean-Marc BOUFFARD** qui s'est réunie **6 fois** au cours de l'année pour le suivi du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées (SDAEU), la révision des zonages d'Assainissement Collectif/Assainissement Non Collectif, la visite de la STEP de Saint-Georges-de-Didonne, la révision des modalités de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif), la présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux usées de la CARA pour l'exercice 2016 « RPQS », la détermination de la fréquence de la vérification périodique du fonctionnement des installations d'Assainissement Non Collectif et déterminer la programmation de travaux 2018.

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux « CCSPL »** a été réunie **2 fois** pour présenter le Rapport Annuel du Délégué et le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux usées de la CARA pour l'exercice 2016 « RPQS » et le Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées.

- **15 délibérations prises par le Conseil Communautaire** en 2017 notamment pour fixer les tarifs 2018, déterminer la programmation de travaux 2018, acquérir des terrains afin d'y implanter des ouvrages, autoriser des passages de canalisations en domaine privé, valider le SDAEU ...

- **27 marchés notifiés à 15 entreprises pour un montant total de 3,96 millions d'€ HT (rappel 2016 : 36 marchés avec 21 entreprises pour 2,1 millions d'€).** (7 marchés concernant des maîtrises d'œuvre qui ont été attribués à 2 entreprises différentes et 20 marchés concernant des travaux qui ont été attribués à 13 entreprises différentes).

1) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A) Généralités

78 300 abonnés au service assainissement collectif
93 % des habitations

1- Les missions

Les missions de ce service sont :

- assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées,
- élaborer et suivre les programmations annuelles de travaux (extensions et réhabilitations du réseau, construction de nouveaux équipements...),

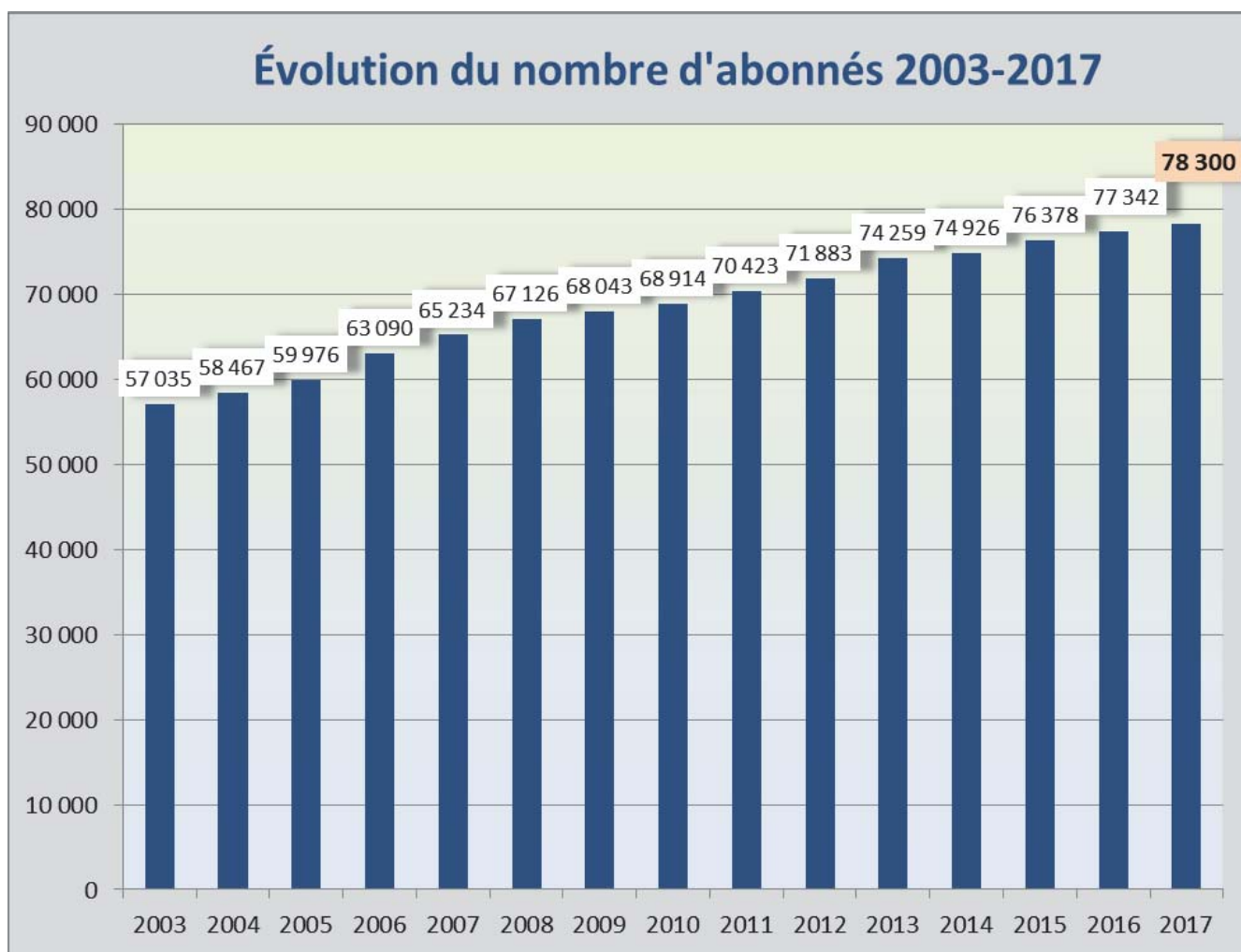
- l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme :

▪ **731 Permis de Construire** notamment 89 à Royan, 23 à Breuillet, 1 à Sablonceaux... (714 PC en 2016 soit une hausse 2 %), **32 Permis d'Aménager**, **22 Déclarations Préalables en 2017**.

▪ **466 demandes de Certificat d'Urbanisme en 2017** (561 en 2016 soit une baisse de 17 %) notamment 53 à Royan, 29 à Saujon, 24 à Meschers-sur-Gironde, 1 à Boutenac-Touvent.

2- Les abonnés

93 % des habitations du Pays Royannais bénéficient de ce service soit **78 300 abonnés** au 31 décembre 2017 (958 abonnés de plus qu'en 2016 soit 1,2 % de hausse).



3- Le réseau et les unités de traitement

* Le réseau

Le réseau est principalement organisé en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par 969 km de canalisations (721 km en gravitaire et 248 km en refoulement) et est équipé de 407 postes de refoulement dont 210 sont télésurveillés. Il est de type séparatif ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.

* Les unités de traitement

Le traitement des eaux usées est assuré par :

- 5 stations d'épuration « STEP » :

Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement exclusivement estival), Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes.

- 12 lagunes :

Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Barzan/Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet (lagune aérée) et Talmont-sur-Gironde.

- 4 filtres plantés de roseaux :

Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux.

- 2 filtres à sable :

L'Éguille-sur-Seudre/Les Métairies et Sablonceaux/Le Pont.

- 1 disque Biologiques + Filtres Plantés de Roseaux :

Cozes/Javrezac

La capacité épuratoire de l'ensemble des équipements est de 326 545 Équivalents Habitants (EH) au 31 décembre 2017.

5 STEP, 12 Lagunes, 4 Filtres Plantés de Roseaux
2 Filtres à Sable et 1 Disques Biologiques

Capacité Épuratoire totale : 326 545 Équivalents Habitants

4- Délégation de Service Public

La gestion des réseaux et des unités de traitement a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan (CER). L'agglomération reste propriétaire des ouvrages.

Le contrat d'affermage a été signé, après mise en concurrence, entre la CER et la CARA et a pris effet le 19 août 2006 pour une durée initiale de 12 ans.

Un avenant n°1 a été signé le 28 décembre 2012. Un avenant n°2 a été signé le 28 mai 2018 pour prolonger le contrat jusqu'au 18 mars 2019.

Compagnie des Eaux de Royan

13 rue Paul-Émile Victor

17640 VAUX-SUR-MER

Tél. : 05.81.31.85.01.

Urgence 24H/24 : 05.81.91.35.02.

www.saur.com

B) Bilan technique de l'exercice 2017

1- Nombre d'abonnés et volumes facturés

78 300 abonnés
5 766 891 m³ facturés

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable.

Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement au 31 décembre 2017 :

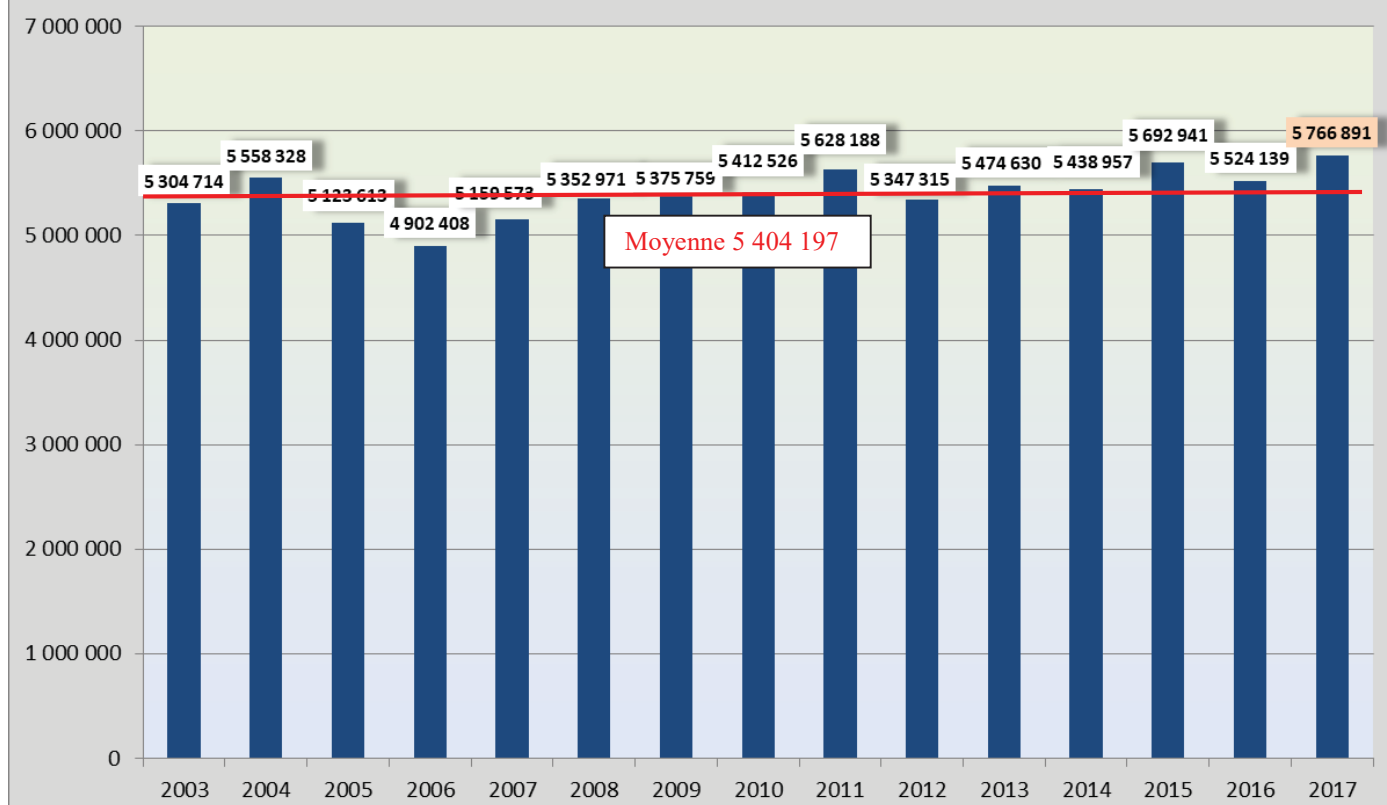
Communes	Nombre d'habitants (population totale)	Nombre total d'abonnés assainissement (AC + ANC)	Nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement	Taux d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	742	458	199	43,4
ARVERT	3 462	2 399	2 277	94,9
BARZAN	478	366	251	68,6
BOUTENAC-TOUVENT	226	144	100	69,4
BREUILLET	2 844	1 863	1 677	90,0
BRIE-SOUS-MORTAGNE	235	164	142	86,6
CHAILLEVETTE	1 559	997	961	96,4
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	587	485	200	41,2
CORME-ÉCLUSE	1 122	506	0	0,0
COZES	2 166	1 338	1 065	79,6
ÉPARGNES	872	477	111	23,3
ÉTAULES	2 435	1 609	1 575	97,9
FLOIRAC	316	205	118	57,6
GRÉZAC	933	526	215	40,9
LA TREMBLADE	4 707	5 547	5 365	96,7
LE CHAY	776	395	262	66,3
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	910	554	547	98,7
LES MATHES	1 987	4 858	4 718	97,1
MÉDIS	2 917	1 789	1 522	85,1
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 149	3 616	3 261	90,2
MORNAC-SUR-SEUDRE	848	607	575	94,7
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	928	784	602	76,8
ROYAN	19 116	22 148	22 124	99,9
SABLONCEAUX	1 430	671	345	51,4
SAINT-AUGUSTIN	1 354	1 070	1 019	95,2
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 383	8 354	8 287	99,2
SAINT-PALAIS-SUR-MER	4 010	6 697	6 664	99,5
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 728	783	183	23,4
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	64	35	0	0,0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 170	1 797	1 713	95,3
SAUJON	7 362	4 699	4 547	96,8
SEMUSSAC	2 384	1 429	1 188	83,1
TALMONT-SUR-GIRONDE	106	151	138	91,4
VAUX-SUR-MER	3 850	6 367	6 349	99,7
TOTAL CARA	84 156	83 888	78 300	93,3

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 766 891 m³ (rappel : le volume facturé en 2016 était de 5 524 139 m³, soit une hausse de 4 %).

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 73,7 m³ pour l'année 2017 (hausse de 3 % par rapport à 2016 ; 71,4 m³/abonné).

Le ratio est de 67,3 m³/abonné dans le secteur sud ; 71,6 m³ sur le secteur balnéaire et de 75,5 m³ sur le secteur de la Seudre.

Evolution des volumes facturés 2003-2017 (en m³)



2- Les abonnés non domestiques

Les usagers non domestiques présents sur le territoire de l'Agglomération sont principalement des campings, des magasins. Il y a très peu d'usines raccordées au réseau public d'assainissement. Les eaux usées rejetées dans le réseau sont donc essentiellement de type domestique.

Il y a 10 conventions spéciales de déversement signées avec :

- à La Tremblade : VINAIGRES FUCH SAS.
- à Royan : CLEAN STAR (Pressing), PLANET EXOTICA, SODISROY (Leclerc).
- à Saint-Sulpice-de-Royan : SCA SYNTEANE et SOROVISA.
- à Saujon : Société PENEAU, LES THERMES, VÉOLIA.
- à Vaux-sur-Mer : CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN.

969 km de réseau sur
32 communes desservies

3- Les réseaux de collecte et de transport

32 communes de l'Agglomération disposent actuellement d'un réseau public d'assainissement.

Les réseaux sont essentiellement organisés en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement.

Les réseaux sont de type séparatif. Ils permettent la collecte et le transport des eaux usées jusqu'aux unités de traitement.

Les réseaux sont régulièrement entretenus (curages...) et vérifiés (passages caméra, tests à la fumée...) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon état. Si besoin des travaux sont réalisés : réparations ponctuelles, réhabilitation complète de tout un tronçon, reprise des tampons des regards de visite...

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les réhabilitations importantes sont décidées chaque année, après examen en commission, par le Conseil Communautaire.

La même démarche est suivie pour les extensions de réseau. Les besoins exprimés par les communes sont étudiés d'un point de vue technique et financier. Les demandes sont ensuite présentées en commission puis la décision est définitivement prise lors d'un Conseil Communautaire (programmation de travaux pour l'année suivante).

Il y a :

- **5 bassins enterrés de stockage** en cas de surverse du réseau (ex : bêche de Pontailiac).
- **407 postes de refoulement** dont 210 sont télésurveillés afin de suivre en continu leur fonctionnement et pouvoir réagir en temps réel en cas d'incident. 104 postes ont été étalonnés (mesure du débit des pompes).



Postes de refoulement « Club-Med » aux Mathes et du « Rhâ » à Saint-Palais-sur-Mer.



- **33 postes de refoulement** sont équipés d'un groupe électrogène afin d'assurer un fonctionnement continu des postes les plus importants en cas de coupure EDF.

5 bassins de stockage
407 postes de refoulement
37 unités de lutte contre les odeurs



- **37 unités de lutte contre les odeurs** sont présentes sur le réseau. Le traitement se fait par injection dans les canalisations d'oxygène pur ou d'air comprimé, de sels ferriques ou par traitement physico-chimique, par filtre biologique ou sur charbon actif.

4- Les ouvrages d'épuration

Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

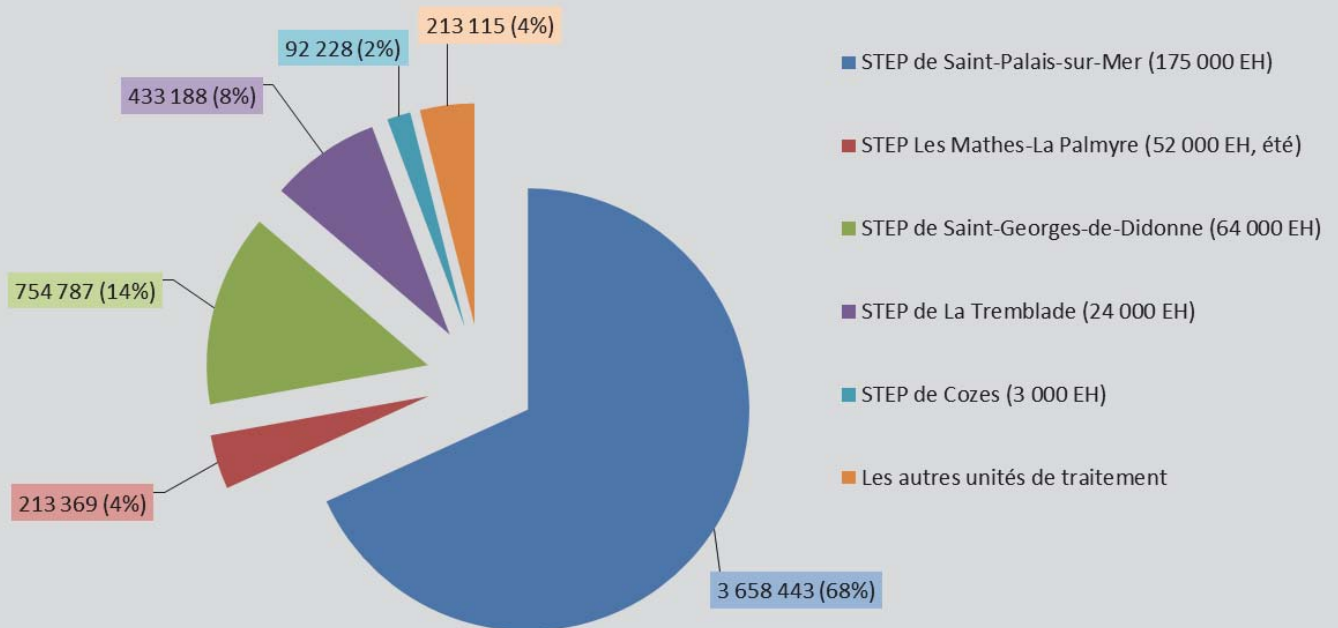
- 5 Stations d'Épuration (STEP),
- 12 Lagunes,
- 4 Filtres plantés de roseaux,
- 2 Filtres à sable,
- 1 Disques Biologiques + Filtres Plantés de Roseaux.

5 365 130 m³ traités
sur l'ensemble des ouvrages

La capacité épuratoire de l'ensemble des ouvrages est de 326 545 Équivalents Habitants.

5,4 millions de m³ d'eaux usées ont été traités sur l'année 2017 (5,9 millions en 2016 soit une baisse de 9,5%).

Volumes d'Eaux Usées traitées en 2017 par unité de traitement (m³)



★ Descriptif :

Elle est située chemin du Peux-Blanc, aux environs du lieu-dit « La Citerne ».

Elle a été **créée en 1976**, avec la mise en service des tranches 1 et 2 (100 000 EH) en 1977, puis la tranche 3 en 1983 (45 000 EH) et enfin la tranche 4 en 1990 (30 000 EH).

14 communes sont raccordées sur cet ouvrage (Arvert, Breuillet, Chaillevette, L'Éguille-sur-Seudre, Étaules, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Médis, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer).

97,9 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement (56 268 abonnés).

Capacité nominale de 175 000 Équivalents Habitants soit 25 100 m³/j et 10 300 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 août 2015.

★ Traitement :



STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER
175 000 EH ; 14 communes
3 658 443 m³ traités en 2017

★ **Tranches 1 et 2 : boues activées** (moyenne charge) **précédées d'un traitement physico-chimique l'été** (100 000 EH).

★ **Tranches 3 et 4** (fonctionnement estival) : **traitement physico-chimique** associé à un traitement biologique par cultures fixées (75 000 EH).

★ Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.

↳ Rejet à marée descendante au « Puits de l'Auture ».

Réutilisation d'une partie des eaux traitées après désinfection complémentaire pour l'arrosage des golfs de Royan à Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes/La Palmyre.

↳ Laboratoire d'analyses pour le contrôle avant rejet des eaux traitées de toutes les STEP.

↳ Unités de traitement et de compostage des boues.

↳ Unités de traitement des graisses, de lavage des sables et des produits de curage des réseaux d'assainissement.

↳ 3 unités de désodorisation.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs réhabilitaires (mg/L)
DBO ₅	25	8	50 (1)
DCO	125	13	250 (1)
MES	30	13	85 (1)
NTK	30 (2)	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs réhabilitaires.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale	Valeurs réhabilitaires
E. Coli (u/100 mL)	1 000 (1)	20 000
Entérocoques (u/100 mL)	1 000 (1)	4 000
Entérovirus (pfu/10 L) (2)	0	

(1) La concentration maximale devra être respectée dans 90 % des cas au moins, sans que la valeur réhabilitaire ne soit jamais dépassée.

(2) pfu : partie formant unité.

* Bilan 2017 :

Il y a eu **3 658 443 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (4 040 388 m³ en 2016 soit une baisse de 9 %). Soit une moyenne journalière de 10 023 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	222,03	381
DCO	666,15	1 494
MES	404,01	644
NTK	75,24	95,2
Pt	9,07	11,6

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NtK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	9,31	41,12	11,31	26,26	4,52

La STEP est déclarée CONFORME pour l'année 2017 (pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques).

Les eaux traitées rejetées respectent les normes de l'arrêté préfectoral.

STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

★ Descriptif

Elle est située au 281 avenue du 107^{ème} régiment d'infanterie au lieu-dit « La Casse à Thion ».

Elle a été **créée en 1976** (21 000 EH) puis agrandie en 1980 (42 000 EH). Un bassin tampon a été mis en place en 1992 et enfin un agrandissement a eu lieu en 2000 (64 000 EH).

3 communes sont raccordées sur cet ouvrage : Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne et Semussac.

95,1 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement (12 736 abonnés).

Capacité nominale de 64 000 Équivalents Habitants soit 9 600 m³/j et 3 840 Kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 28 mai 1999 portant modification des arrêtés du 19 octobre 1998 et du 30 novembre 1998.

★ Traitement



STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

64 000 EH ; 3 communes

754 787 m³ traités en 2017



★ **Boues activées en aération prolongée précédées d'un traitement physico-chimique l'été.**

★ Filtration et désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.

↳ Rejet dans le marais de « Chenaumoine ».

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Unité de dépotage des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif (réception possible 7j/7 et 24h/24 par badge).

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)		Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)		Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhitoires (mg/L)
	hiver	été	hiver	été		
DBO ₅	25 (1)	25 (1)	80 (1)	80 (1)	3	50 (2)
DCO	90 (1)	90 (1)	75 (1)	75 (1)	5	250 (2)
MES	10 (1)	20 (1)	90 (1)	90 (1)	5	85 (2)
NTK	15 (1)	15 (1)	90 (1)	70 (1)		
Pt	10 (1)	10 (1)	60 (1)	80 (1)		

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhitoires.

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL) (1)	100
Coliformes fécaux (ufc/100mL) (1)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000
Entérovirus (u/10 L)	0
Salmonelles (ufc/L)	0
Helminthes (œuf viable et pathogène/L)	1

(1) au choix entre les 2 paramètres.

* Bilan 2017 :

Il y a eu **754 787 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (819 835 m³ en 2016 soit une baisse de 8 %).
Soit une moyenne journalière de 2 068 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	217,67	370
DCO	716,97	1 417
MES	366,67	1 084
NTK	88,05	115
Pt	10,40	15,5

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	3,91	21,24	3,72	5,70	4,19
Rendement moyen % (en charge)	98,15	97,20	98,96	92,58	52,81

La STEP est déclarée CONFORME pour l'année 2017 (pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques).

Les eaux traitées rejetées respectent les normes de l'arrêté préfectoral.

STEP LA TREMBLADE

★ Descriptif

Elle se situe chemin de la volière au lieu-dit « Les brandes ».

Elle a été créée en 1966 puis modifiée en 1976 (16 000 EH). Il y a eu la création d'un bassin à marée en 1979 puis un agrandissement en 2000 (24 000 EH).

Seule la commune de LA TREMBLADE est raccordée sur cette STEP.

96,7 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement (5 365 abonnés).

Capacité nominale de 24 000 Équivalents Habitants soit 3 600 m³/j et 1 440 kg DBO₅/j.
Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 17 février 1998.

★ Traitement



STEP LA TREMBLADE
24 000 EH
433 188 m³ traités en 2017

- ★ **Boues activées en aération prolongée précédées d'une décantation primaire l'été.**
- ★ Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact.

↳ Rejet à marée descendante dans « l'estuaire de la Seudre » sous le pont reliant La Tremblade à Marennes.

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Unité de traitement des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif.

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO ₅	15 (1)	97 (1)	2	50 (2)
DCO	50 (1)	95 (1)	2	250 (2)
MES	15 (1)	98 (1)	2	85 (2)

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25° C.

La concentration en chlore résiduel en sortie du bassin à marée ne doit pas dépasser 0,8 mg/L sur 24h.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000

* Bilan 2017 :

Il y a eu **433 188 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (464 788 m³ en 2016 soit une baisse de 7 %).
Soit une moyenne journalière de 1 187 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	287,62	470
DCO	881,46	1 216
MES	430,92	964
NTK	96,30	111,7
Pt	10,64	21,1

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	4,58	26,00	5,91	5,41	5,02
Rendement moyen % (en charge)	98,46	97,24	98,70	93,90	58,18

La STEP est déclarée **CONFORME** pour l'année 2017 (pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques).

Les eaux traitées rejetées respectent les normes de l'arrêté préfectoral.

STEP COZES

★ Descriptif

Elle est située route de Saintes.

Elle a été créée en 1975 pour 1 400 EH puis a été refaite en 2011 avec augmentation de la capacité épuratoire (3 000 EH).

Seule la commune de Cozes est raccordée sur cette STEP (1 055 abonnés).

Capacité nominale de 3 000 Équivalents Habitants soit 450 m³/j et 180 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de fin d'instruction de déclaration préfectorale du 21 mai 2008.

★ Traitement



★ **Boues activées en aération prolongée.**

★ Désinfection des eaux traitées avant rejet.

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « la Cozillonne ».

STEP COZES
3 000 EH
92 228 m³ traités en 2017

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	20
DCO	90
MES	35
NGL (azote global)	10
Pt	2

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000

STEP COZES

* Bilan 2017 :

Il y a eu **92 228 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (99 709 m³ en 2016 soit une baisse de 8 %).
Soit une moyenne journalière de 253 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	241,25	335
DCO	783,17	1 136
MES	544,92	1 408
NGL (azote global)	68,06	79,30
Pt	8,91	10,40

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	3,75	18,56	6,58	2,31	0,99
Rendement moyen % (en charge)	98,50	97,74	98,86	96,79	89,66

La STEP est déclarée **CONFORME** pour l'année 2017 (*pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques*).

Les eaux traitées rejetées respectent les normes de l'arrêté préfectoral.

STEP LES MATHES-LA PALMYRE
52 000 EH (fonctionnement estival)
213 369 m³ traités en 2017

* Descriptif :

Elle est située 8 allée du carré d'As, à côté de l'hippodrome à la Palmyre.
Elle a été mise en service en juillet 2008.

Capacité nominale de 52 000 Équivalents Habitants, soit 6 500 m³/j.

Son **fonctionnement est exclusivement estival** afin de faire face au pic de fréquentation touristique de la commune et ainsi délester la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 Août 2015.

* Traitement



* **Après un prétraitement les eaux usées sont traitées par des biofiltres.** Tous les ouvrages sont situés à l'intérieur d'un bâtiment et une désodorisation est effectuée afin de ne provoquer aucune gêne pour le voisinage.

- * Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
- * Traitement des boues par tables d'égouttage et filtres-presses.

* Bilan 2017 :

Il y a eu **213 369 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (216 267 m³ en 2016 soit une baisse de 1 %).

↳ Le rejet des eaux traitées est fait avec celui de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER, après passage dans des bassins à marée, les eaux traitées sont évacuées au « Puits de l'Auture ». Les résultats d'analyses sont ceux du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer/Les Mathes.

LAGUNE ARCES-SUR-GIRONDE

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Près du Breuil ».

Elle a été **créée en 1993** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du Bourg.

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 25 juin 1993.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Godard ».

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	30
DCO	90
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL

* Bilan 2017 :

Il y a eu **16 430 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (17 569 m³ en 2016 soit une baisse de 6 %).
Soit une moyenne journalière de 45 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	374
DCO	1 151
MES	760
NTK	99
Pt	14,50

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	17	106	24	38	6,97
Rendement (%)	98,75	97,47	99,13	89,44	86,78

1 analyse prévue et réalisée.

Bactériologie : 1 Analyse réalisée et non-conforme (2 419 E Coli/100 ml).

LAGUNE ARCES-SUR-GIRONDE
500 EH
16 430 m³ traités en 2017



LAGUNE BARZAN / BOURG

LAGUNE BARZAN/BOURG
500 EH
12 280 m³ traités en 2017

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « la Providence ».

Elle a été créée en 2007 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg et des hameaux « Les Monards », « Chez Garnier » et « Chez Grenon ».

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 9 novembre 2005.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Désir ».

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DCO	125
MES	150

Rendement minimum de 60 % sur l'azote total et le phosphore.

Bactériologie : E. COLI < 1 000 UFC/100 mL.

* Bilan 2017 :

Il y a eu **12 280 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (17 032 m³ en 2016 soit une baisse de 28 %).
Soit une moyenne journalière de 34 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	161
DCO	499
MES	198
NTK	56
Pt	6,66

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	32	67	12	15	6,69
Rendement (%)	93,55	95,64	98,03	91,31	67,41

1 analyse prévue et réalisée

Bactériologie : 1 Analyse réalisée et conforme (6 E Coli / 100 ml).

LAGUNE BARZAN/PLAGE
500 EH
15 230 m³ traités en 2017

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Barzan-Plage ».

Elle a été créée en 1987 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Barzan-Plage ».

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

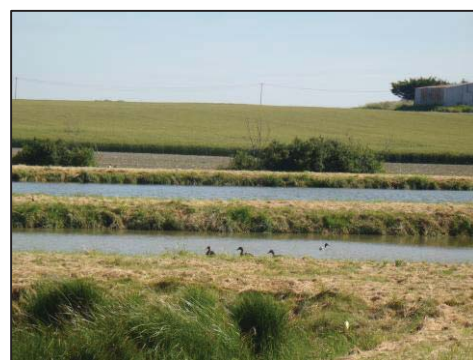
Elle est régie par l'arrêté ministériel.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet au fossé.

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Rendement moyen journalier %
DCO	60

* Bilan 2017 :

Il y a eu **15 230 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (19 569 m³ en 2016 soit une baisse de 22 %).
 Soit une moyenne journalière de 42 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	255
DCO	676
MES	207
NTK	79
Pt	8,8

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	12	90	8	20	6,56
Rendement (%)	98,28	95,13	98,59	90,74	72,74

1 analyse prévue et réalisée

LAGUNE BRIE/BOUTENAC
700 EH
18 580 m³ traités en 2017

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Quartier de la Corne » à BRIE-SOUS-MORTAGNE.

Elle a été **mise en service en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Brie-sous-Mortagne et du hameau de « Touvent » sur la commune de Boutenac-Touvent.

Capacité nominale de 700 Équivalents Habitants, soit 105 m³/j et 42 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 décembre 2003.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins.

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125
MES	150

* Bilan 2017 :

Il y a eu **18 580 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (21 365 m³ en 2016 soit une baisse de 13 %).
 Soit une moyenne journalière de 51 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	390
DCO	1 074
MES	352
NTK	101
Pt	12,9

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	10	91	11	22	3,8
Rendement (%)	95,92	86,50	95,02	65,30	53,08

1 analyse prévue et réalisée.

LAGUNE CHENAC-SAINT-SEURIN D'UZET

LAGUNE CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET

600 EH

13 972 m³ traités en 2017

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les prés de la rivière ».

Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues des bourgs de CHENAC et de SAINT-SEURIN-D'UZET.

Capacité nominale de 600 Équivalents Habitants soit 72 m³/j et 36 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 5 novembre 2003.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Infiltration des eaux traitées dans une roselière + trop plein au fossé.

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25 (sur échantillon filtré)
DCO	125 (sur échantillon filtré)
MES	150

* Bilan 2017 :

Il y a eu **13 972 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (18 800 m³ en 2016 soit une baisse de 26 %).
Soit une moyenne journalière de 38 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	310
DCO	769
MES	320
NTK	101
Pt	9,5

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	34	96	12	10	5,79
Rendement (%)	94,72	93,99	98,19	95,23	70,66

1 analyse prévue et réalisée.

* Descriptif

Disques Biologiques + Filtres Plantés Roseaux COZES – JAVREZAC 140 EH

Elle est située au lieu-dit « Javrezac » à COZES.

Elle a été créée en décembre 2017 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Javrezac ».

Capacité nominale de 140 Équivalents Habitants, soit 21 m³/j et 8,4 kg BDBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 10 février 2017 complété par un accord du 25 avril 2017 concernant le changement du mode d'infiltration des eaux traitées.

* Traitement

* **Traitement par Disques Biologiques suivis de Filtres Plantés de Roseaux.**

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration.

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs rédhitoires (mg/L)
DBO ₅	25	70
DCO	90	400
MES	30	85

* Bilan 2017 :

Cette unité de traitement ayant été créée fin 2017 il n'y a pas de bilan pour cette année.



* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Bretons » à COZES.

Elle a été **créée en 1983** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Les Bretons ».

Capacité nominale de 50 Équivalents Habitants, soit 7,5 m³/j et 3 kg BDBO₅/j.

Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations. Elle est régie par l'arrêté ministériel.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)
DBO ₅	35	60
DCO	-	60
MES	-	50



* Bilan 2017 :

Il y a eu **2 850 m³** d'eaux usées traitées en 2017.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	250
DCO	560
MES	490
NTK	100
Pt	10,5

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	46	157	124	23,4	4,25
Rendement (%)	81,6	71,96	74,69	76,6	59,52

1 analyse prévue et réalisée.

LAGUNE ÉPARGNES

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Maine Suchard ».

Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg.

Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants, soit 38 m³/j et 15 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 octobre 2002.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées en été,
dans 2 bassins (2* 3 020 m²).

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25 (sur échantillon filtré)
DCO	125 (sur échantillon filtré)
MES	150



* Bilan 2017 :

Il y a eu **7 030 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (7 523 m³ en 2016 soit une baisse de 7 %).
Soit une moyenne journalière de 19 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	368
DCO	1 068
MES	340
NTK	109
Pt	21,6

1 analyse prévue et réalisée.

La lagune a été curée en 2017 avec 20,6 Tonnes de matières sèches extraites puis valorisées en épandage agricole.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	10	65	12	17	4,56
Rendement (%)	98,62	96,92	98,21	92,11	89,32

1 analyse prévue et réalisée.

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC / FIOLE

* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « Fiolle ».

Ils ont été **créés en 2014** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Fiolle » et du village intergénérationnel à FLOIRAC.

Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants, soit 67,5 m³/j et 27 kg DBO₅/j.

Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 23 septembre 2013 et par la fiche technique du 13 novembre 2013.

* Traitement

* **Traitement par Filtres plantés de roseaux** (2 bassins plantés de 10 filtres à roseaux pour un total de 900 m²).

↳ Infiltration des eaux traitées dans des noues.

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	90
MES	30
NtK	20

* Bilan 2017 :

Il y a eu **106 m³ d'eaux usées traitées en 2017**.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	268
DCO	510
MES	240
NTK	57,7
Pt	5,75

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	6	16,6	8	1	4,42
Rendement (%)	98,04	97,15	97,08	98,48	32,66

**FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
FLOIRAC/FIOLE
450 EH
106 m³ traités en 2017**



FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC / MAGELOUP

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC/MAGELOUP

240 EH

564 m³ traités en 2017

* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « Mageloup ».

Ils ont été créés en 2013 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Mageloup » à FLOIRAC.

Capacité nominale de 240 Équivalents Habitants, soit 36 m³/j et 14,4 kg DBO₅/j.

Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 17 février 2011 et par la fiche technique du 14 mars 2011 modifiée le 24 septembre 2012.

* Traitement

* **Traitement par Filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 2 bassins de 160 m² chacun suivi d'un 2^{ème} étage avec 2 bassins de 160 m² chacun).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins (2*700 m²) avec trop plein au fossé.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	90
MES	30
NtK	20

* Bilan 2017 :

Il y a eu **564 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (620 m³ en 2016 soit une baisse de 9 %). Soit une moyenne journalière de 2 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24h)
DBO ₅	307,5	445
DCO	602,5	694
MES	278	316
NTK	112,35	128
Pt	11,05	11,10

2 analyses prévues et réalisées.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	8	42,75	5,4	33,8	7,12
Rendement (%)	96,82	91,54	97,66	61,94	24,69

LAGUNE GRÉZAC

LAGUNE GRÉZAC
500 EH
14 983 m³ traités en 2017

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Sous les Bois ».

Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 avril 2006.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel**

(3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration (2 * 300 m²).



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125

* Bilan 2017 :

Il y a eu **14 983 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (15 269 m³ en 2016 soit une baisse de 2 %).
Soit une moyenne journalière de 41 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24h)
DBO ₅	215	233
DCO	800	832
MES	404,50	420
NTK	97	99
Pt	12	12,10

2 analyses prévues et réalisées.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	21,5	146,5	17	25,1	6,39
Rendement (%)	94,01	86,55	97,24	82,56	60,19

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Pièces de l'Etang ».

Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 25 septembre 2000.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel**
 (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans
 2 bassins d'infiltration (2 * 410 m²) + trop plein.

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	35

Ou 60 % de rendement sur la DBO₅ et la DCO.

* Bilan 2017 :

Il y a eu **16 870 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (16 684 m³ 2016 soit une hausse de 1 %).
 Soit une moyenne journalière de 46 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	312
DCO	603
MES	470
NTK	101
Pt	12,5

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	3	81,1	12	23	2,64
Rendement (% sur 24 h)	98,98	85,68	97,28	75,75	77,51

1 analyse prévue et réalisée.



La lagune a été curée en 2017 avec 41,1 Tonnes de matières sèches extraites puis valorisées en épandage agricole.

STEP LES MÉTAIRIES
25 EH
405 m³ traités en 2017

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Métaïries » à L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE.

Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues de ce hameau.

Capacité nominale de 25 Équivalents Habitants, soit 4 m³/j et 1,5 kg DBO₅/j.

Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations. Elle est régie par l'arrêté ministériel.

* Traitement

* Après un **prétraitement par une fosse toutes eaux**, les **effluents sont traités par un filtre à sable** (3 compartiments en fonctionnement alterné).

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)
DBO ₅	35	60
DCO	-	60
MES	-	50

* Bilan 2017 :

Il y a eu **405 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (936 m³ en 2016 soit une baisse de 57 %).
 Soit une moyenne journalière de 1 m³.

En 2017 cette unité n'a été utilisée qu'en ouvrage de stockage. Les eaux usées collectées dans la fosse ont été dirigées à la STEP de Saint-Georges-de-Didonne pour traitement.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	320
DCO	922
MES	260
NTK	97
Pt	11,20

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	4	32	80	19	9,17

LAGUNE MORTAGNE-SUR-GIRONDE

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Mottes ».

Elle a été créée en 1987 afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

Capacité nominale de 1 500 Équivalents Habitants, soit 225 m³/j et 90 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 15 juillet 1987.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Rejet des eaux traitées dans les canaux rejoignant la Gironde.



LAGUNE MORTAGNE-SUR-GIRONDE
1 500 EH
38 036 m³ traités en 2017

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h) après filtration
DBO ₅	30
DCO	90
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes totaux < 100 UFC/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 28°C.

* Bilan 2017 :

Il y a eu **38 036 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (46 058 m³ en 2016 soit une baisse de 17 %).
 Soit une moyenne journalière de 104 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	307
DCO	992
MES	490
NTK	85
Pt	11,7

1 Analyse réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	14	83	28	1	4,16
Rendement (% sur 24 h)	90,59	82,74	88,21	97,57	26,64

Bactériologie : 1 analyse réalisée et non-conforme (3 600 E Coli/100 ml).

FILTRE À SABLE SABLONCEAUX / LE PONT

* Descriptif

Il est situé au lieu-dit « Le Pont ».

Il a été créé en 2005 afin d'assurer le traitement des eaux usées du hameau « Le Pont » à SABLONCEAUX.

Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants, soit 38 m³/j et 16,8 kg DBO₅/j.

Il est autorisé par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.

* Traitement

* Prétraitement dans 2 fosses de 50 m³.

* Traitement par Filtre à sable (4 compartiments).

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « Le Sablonceaux ».



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs Rédhibitoires (mg/L)
DBO ₅	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40	55

* Bilan 2017 :

Il y a eu 9 820 m³ d'eaux usées traitées en 2017 (11 963 m³ en 2016 soit une baisse de 18 %).
Soit une moyenne journalière de 27 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	385
DCO	986
MES	408
NGL	139,3
Pt	14,3

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	14	57	10	103,44	7,13
Rendement (%)	99,69	99,51	99,79	93,75	95,8

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX/SAINT-ANDRÉ

340 EH

8 020 m³ traités en 2017

* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « Champs de l'aire ».

Ils ont été créés en 2002 afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg de SABLONCEAUX et transformation en 2010 en filtres plantés de roseaux (filtre à sable à l'origine).

Capacité nominale de 340 Équivalents Habitants, soit 51 m³/j et 20 kg DBO₅/j.

Ils sont régis par l'arrêté ministériel.

* Traitement

* Prétraitement dans 2 fosses de 50 m³.

* Traitement par Filtres plantés de roseaux (1 étage composé de 4 bassins).

↳ Infiltration des eaux traitées dans des tranchées.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)		Rendement Épuratoire (%)
DBO ₅	35	ou	60
DCO			60
MES			50

* Bilan 2017 :

Il y a eu 8 020 m³ d'eaux usées traitées en 2017 (8 620 m³ en 2016 soit une baisse de 7 %).
Soit une moyenne journalière de 22 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	212
DCO	716
MES	276
NTK	104,7
Pt	9,46

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	30	100	14,8	10,4	7,88
Rendement (%)	99,59	99,59	99,84	99,71	97,56

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX / TOULON-CHEZ CHAILLOUX

450 EH

13 199 m³ traités en 2017

* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « La maisonnette ».

Ils ont été **créés en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées des hameaux de « Toulon » et de « Chez Chailloux » à SABLONCEAUX.

Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants, soit 68 m³/j et 27 kg DBO₅/j.

Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002..

* Traitement

* **Traitement par Filtrés plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 3 bassins suivi d'un 2^{ème} étage de 4 bassins).

↳ Infiltration des eaux traitées par des tranchées.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs Rédhitoires (mg/L)
DBO ₅	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40	55

* Bilan 2017 :

Il y a eu **13 199 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (16 589 m³ en 2016 soit une baisse de 18 %).
Soit une moyenne journalière de 36 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	302
DCO	978
MES	466
NGL	105,3
Pt	12,6

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

Les eaux traitées étant directement infiltrées dans le sol sous le 2^{ème} étage des filtres plantés, il n'est pas possible de réaliser des prélèvements d'eaux traitées.

LAGUNE AÉRÉE SAINT-ROMAIN-DE-BENET

* Descriptif

LAGUNE AÉRÉE SAINT-ROMAIN-DE-BENET
550 EH
16 150 m³ traités en 2017

Elle est située au lieu-dit « Le Poteau ».

Elle a été créée en 1994 afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau de « Griffarin ».

Capacité nominale de 550 Équivalents Habitants, soit 83 m³/j et 33 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 7 décembre 1998.

* Traitement

* **Traitement par lagunage aéré** (3 bassins en série avec aération du 1^{er} bassin).

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau au lieu-dit « Les mottes du pontet ».



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 2h)
DBO ₅	40
DCO	120
MES	30
NTK	15

* Bilan 2017 :

Il y a eu **16 150 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (28 896 m³ en 2016 soit une baisse de 40 %).
 Soit une moyenne journalière de 44 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	247	290
DCO	820	938
MES	356	480
NTK	98,6	105,7
Pt	11,17	12,7

2 Analyses réalisées.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	8,5	77,9	8,2	4,88	5,09
Rendement (%)	99,18	97,82	99,5	98,85	89,82

★ Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Puyrenaud » à SEMUSSAC.

Elle a été créée en 1996 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Trignac-La Vallade ».

Capacité nominale de 350 Équivalents Habitants soit 52,5 m³/j et 20,2 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 décembre 1996.

★ Traitement

★ Après un prétraitement et une décantation primaire, **les eaux sont traitées par lits bactériens de type Bioclère**. Les eaux traitées subissent un traitement tertiaire par filtration sur sable et chloration.

↳ Rejet des eaux traitées dans un fossé aboutissant au marais de « Chenaumoine ».



Cette unité de traitement a été mise hors service en 2017. Les eaux usées du hameau de « Trignac-La Vallade » sont collectées dans un nouveau poste de refoulement puis envoyées pour traitement à la STEP de Saint-Georges-de-Didonne, via le poste de refoulement principal de Semussac.

LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les tamarins ».

Elle a été **créée en 1991** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau « Le Cailleau ».

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 26 novembre 1990.

LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE
500 EH
8 590 m³ traités en 2017

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	40
DCO	120
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 25°C.

* Bilan 2017 :

Il y a eu **8 590 m³ d'eaux usées traitées en 2017** (12 890 m³ en 2016 soit une baisse de 33 %).
 Soit une moyenne journalière de 24 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	345
DCO	901
MES	230
NTK	85
Pt	12,7

1 analyse réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	17	108	8	17	7,27
Rendement (%)	94,69	87,09	96,26	78,47	38,37

Analyse bactériologique : 1 analyse réalisée et conforme (155 Coliformes fécaux/100 ml).

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

Unités de traitement	Communes	Linéaire des réseaux d'assainissement collectif			Nombre de postes de refoulement	
		Gravitaire (km)	Refoulement (km)	Total (km)	Total	Télé-surveillé
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER (et STEP LES MATHES-LA PALMYRE l'été)	ARVERT	29,17	14,64	43,81	19	10
	BREUILLET	22,56	12,40	34,96	20	6
	CHAILLEVETTE	12,12	7,31	19,43	11	5
	ÉTAULES	17,88	10,91	28,79	9	3
	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	7,06	2,41	9,47	7	2
	LES MATHES	32,98	26,25	59,23	26	17
	MÉDIS	21,78	11,34	33,12	16	7
	MORNAC-SUR-SEUDRE	6,72	2,53	9,25	7	4
	ROYAN	144,11	13,23	157,34	39	23
	SAINT-AUGUSTIN	14,34	13,910	28,25	11	3
	SAINT-PALAIS-SUR-MER	61,74	28,07	89,81	21	18
	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	26,18	18,04	44,22	15	4
	SAUJON	46,35	11,14	57,49	33	30
	VAUX-SUR-MER	47,43	7,27	54,70	14	8
	TOTAL STEP	490,42	179,45	669,87	248	140
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	MESCHERS-SUR-GIRONDE	31,98	9,81	41,79	19	7
	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	62,22	13,87	76,09	28	20
	SEMUSSAC	13,27	6,27	19,54	11	3
	TOTAL STEP	107,47	29,95	137,42	58	30
STEP de LA TREMBLADE	LA TREMBLADE	57,67	12,37	70,04	37	19
STEP de COZES Disques Biologiques « JAVREZAC » Lagune "Les Bretons"	COZES et « Javrezac »	13,34	1,72	15,06	6	1
	COZES "Les Bretons"	0,27	0,00	0,27	0	0
	TOTAL COZES	13,61	1,72	15,33	6	1
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7,60	3,86	11,46	8	2
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	TALMONT-SUR-GIRONDE	2,22	0,98	3,20	2	2
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	ARCES-SUR-GIRONDE	3,45	1,48	4,93	3	1
Lagune de LE CHAY	LE CHAY	4,06	1,41	5,47	3	0
Lagune d'ÉPARGNES	ÉPARGNES	2,38	1,38	3,76	3	3
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	BOUTENAC-TOUVENT	3,35	1,32	4,67	3	0
	BRIE-SOUS-MORTAGNE	3,01	0,85	3,86	4	0
	TOTAL Lagune	6,36	2,17	8,53	7	0
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	3,96	1,35	5,31	4	3
Lagune de GRÉZAC	GRÉZAC	3,24	1,54	4,78	3	0
Lagunes de BARZAN (Bourg et Plage)	BARZAN	4,98	2,04	7,02	8	1
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC (Fiole et Mageloup)	FLOIRAC	4,43	1,28	5,70	4	1
Filtres à sable et Filtres plantés de roseaux de SABLONCEAUX	SABLONCEAUX	5,23	2,73	7,97	9	5
Lagune de SAINT-ROMAIN-DE-BENET	SAINT-ROMAIN-DE-BENET	3,95	4,37	8,32	4	2
TOTAL CARA		721,03	248,08	969,11	407	210

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

Nombre d'abonnés

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable.

Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2017) :

Communes	Nombre d'habitants (population totale)	Nombre total d'abonnés assainissement (AC + ANC)	Nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement	Taux d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	742	458	199	43,4
ARVERT	3 462	2 399	2 277	94,9
BARZAN	478	366	251	68,6
BOUTENAC-TOUVENT	226	144	100	69,4
BREUILLET	2 844	1 863	1 677	90,0
BRIE-SOUS-MORTAGNE	235	164	142	86,6
CHAILLEVETTE	1 559	997	961	96,4
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	587	485	200	41,2
CORME-ÉCLUSE	1 122	506	0	0,0
COZES	2 166	1 338	1 065	79,6
ÉPARGNES	872	477	111	23,3
ÉTAULES	2 435	1 609	1 575	97,9
FLOIRAC	316	205	118	57,6
GRÉZAC	933	526	215	40,9
LA TREMBLADE	4 707	5 547	5 365	96,7
LE CHAY	776	395	262	66,3
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	910	554	547	98,7
LES MATHES	1 987	4 858	4 718	97,1
MÉDIS	2 917	1 789	1 522	85,1
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 149	3 616	3 261	90,2
MORNAC-SUR-SEUDRE	848	607	575	94,7
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	928	784	602	76,8
ROYAN	19 116	22 148	22 124	99,9
SABLONCEAUX	1 430	671	345	51,4
SAINT-AUGUSTIN	1 354	1 070	1 019	95,2
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 383	8 354	8 287	99,2
SAINT-PALAIS-SUR-MER	4 010	6 697	6 664	99,5
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 728	783	183	23,4
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	64	35	0	0,0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 170	1 797	1 713	95,3
SAUJON	7 362	4 699	4 547	96,8
SEMUSSAC	2 384	1 429	1 188	83,1
TALMONT-SUR-GIRONDE	106	151	138	91,4
VAUX-SUR-MER	3 850	6 367	6 349	99,7
TOTAL CARA	84 156	83 888	78 300	93,3

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 766 891 m³ (rappel : le volume facturé en 2016 était de 5 524 134 m³, soit une hausse de 4 %).

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 73,7 m³ pour l'année 2017 (hausse de 3 % par rapport à 2016).

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

↳ Capacité Epuratoire totale : - 326 545 Équivalents Habitants

↳ Les ouvrages :

Ouvrages de traitement	Capacité Épuratoire (en Équivalents Habitants)	Volume d'eaux usées traitées en 2017 (en m ³)
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER	175 000	3 658 443
STEP des MATHES-LA PALMYRE	52 000 (fonctionnement estival)	213 369
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	64 000	754 787
STEP de LA TREMBLADE	24 000	433 188
STEP de COZES	3 000	92 228
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	500	16 430
Lagune de BARZAN/BOURG	500	12 280
Lagune de BARZAN/PLAGE	500	15 230
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	700	18 580
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	600	13 972
Lagune de COZES/Les Bretons	50	2 850
Lagune d'ÉPARGNES	250	7 030
Lagune de GRÉZAC	500	14 983
Lagune de LE CHAY	500	16 870
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 500	38 036
Lagune aérée de SAINT-ROMAIN-DE-BENET	550	16 150
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	500	8 590
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/FIOLLE	450	106
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/MAGELOUP	240	564
Filtres plantés de roseaux de SABLONCEAUX/SAINT-ANDRÉ	340	8 020
Filtres plantés de roseaux de SABLONCEAUX/TOULON-CHEZ CHAILLOUX	450	13 199
STEP de l'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE-LES MÉTAIRIES	25	405
Filtre à sable de SABLONCEAUX /LE PONT	250	9 820
Disques Biologiques + Filtres Plantés de roseaux de COZES / JAVREZAC	140	

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

↳ Les réseaux :

- **32 communes** équipées d'un réseau public d'assainissement
- **969 km de réseau** dont 721 km en gravitaire et 248 km en refoulement
- **407 postes de refoulement** (210 sont télésurveillés et 33 sont équipés d'un groupe électrogène de secours)
- **5 bassins de stockage** en cas de surverse
- **37 unités de lutte contre les odeurs**

↳ Les abonnés du service assainissement collectif :

- **78 300 abonnés soit 93 % des habitations** de l'Agglomération Royan Atlantique

↳ Volume total d'Eaux Usées facturés aux abonnés :

- **5 766 891 m³**

↳ Volume total d'Eaux Usées épurées :

- **5 365 130 m³**

↳ Quantité de boues produites par les différents ouvrages :

- **3 475 Tonnes de matières sèches produites et 3 508 Tonnes de matières sèches valorisées par épandage agricole et compostage.**
- Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 60 agriculteurs associés.

↳ Prix de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2017 :

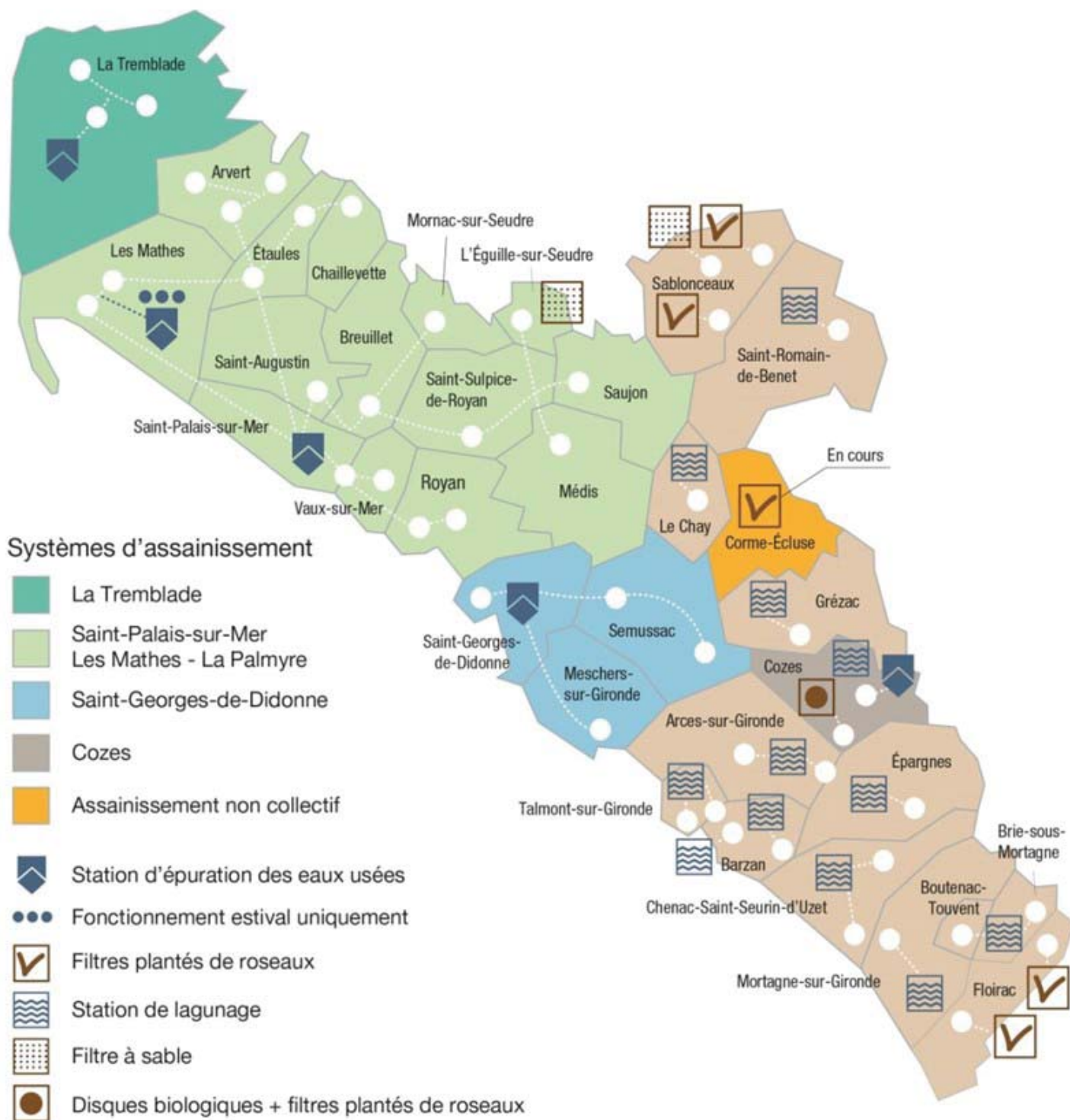
- **2,0925 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau)
- **2,36 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (redevance agence de l'eau comprise).

↳ Les usagers du SPANC « Service Public d'Assainissement Non Collectif » :

- **5 588 dispositifs d'Assainissement Non Collectif** sont présents sur le territoire communautaire soit **environ 7 % des habitations.**
- **131 nouvelles installations mises en service** et contrôlées en 2017
- **222 installations existantes diagnostiquées** en 2017



Communauté d'Agglomération Royan Atlantique Carte des équipements d'assainissement collectif

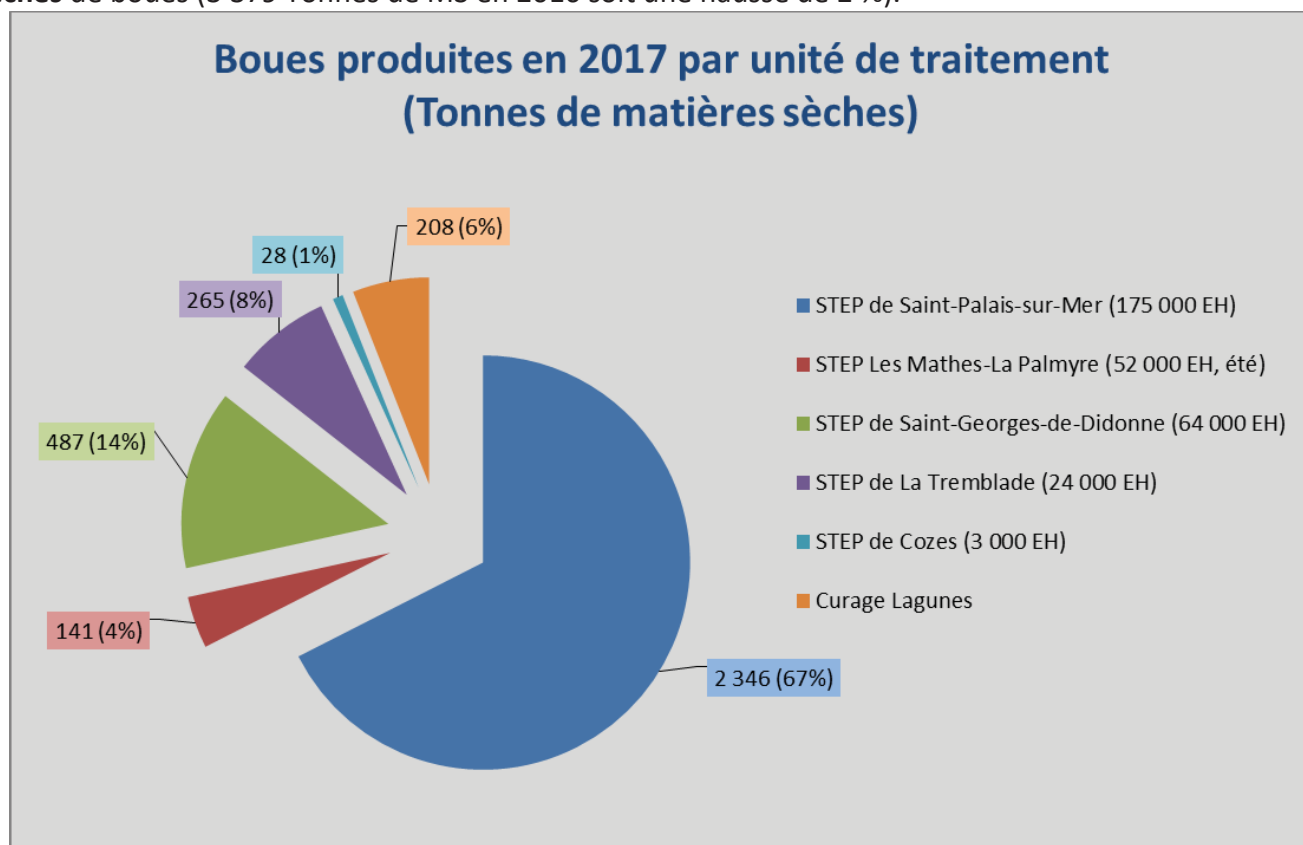


5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration

* Les boues

↳ Production et qualité

L'ensemble des ouvrages d'épuration de l'Agglomération a produit **3 475 Tonnes de Matières Sèches** de boues (3 379 Tonnes de MS en 2016 soit une hausse de 2 %).



↳ STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

• Traitement

- Boues issues des tranches 1 et 2 :

Épaississement dans un épaississeur hersé puis déshydratation par centrifugeuses et chaulage (silo de stockage de 3 600 m³ situé à Saint-Sulpice-de-Royan).

- Boues issues des tranches 3 et 4 :

Ajout de chlorure ferrique et de lait de chaux puis déshydratation par 2 filtres presses (110 plateaux chacun) et stockage de ces boues solides chaulées sur une aire bétonnée dans l'enceinte de la station.

• Production

7 337 Tonnes produites en 2017 (7 270 Tonnes en 2016). **2 346 Tonnes de Matières Sèches en 2017** (2 474 Tonnes de Matières Sèches en 2017).

Siccité moyenne de 32 % (35 % en 2016).

• Qualité des boues

- **Boues issues des tranches 1 et 2** : 100 % de boues produites conformes.

- **Boues issues des tranches 3 et 4** : 100 % de boues produites conformes.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

⇒ STEP des MATHES-LA PALMYRE

- **Traitement**
Épaississement sur 2 tables d'égouttage puis déshydratation par 2 filtres presses et chaulage.
- **Production**
401 Tonnes produites en 2017 (420 Tonnes en 2016). **141 Tonnes de Matières Sèches** (154 tonnes de Matières Sèches en 2016). Siccité moyenne 35 % (37 % en 2016).
- **Qualité des boues**
100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

- **Traitement**
Épaississement dans 2 épaisseurs hersés puis déshydratation sur 2 filtres à bandes presseuses et chaulage (silo de stockage de 3 000 m³ situé à Cozes).
- **Production**
1 997 Tonnes produites en 2017 (2 067 Tonnes en 2016). **487 Tonnes de Matières Sèches** (440 Tonnes de Matières Sèches en 2016). Siccité moyenne de 24 % (21 % en 2016).
- **Qualité des boues**
100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de LA TREMBLADE

- **Traitement**
Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation sur filtre à bandes presseuses et chaulage (silo de stockage sur la commune du Gua : 1 000 m³).
- **Production**
1 244 Tonnes produites en 2017 (1 600 Tonnes en 2016). **265 Tonnes de Matières Sèches** (272 tonnes de Matières Sèches en 2016). Siccité moyenne 21 % (17 % en 2016).
- **Qualité des boues**
100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de COZES

- **Traitement**
Traitement sur site par centrifugation et chaulage.
- **Production**
194 Tonnes produites en 2017 (165 Tonnes en 2016). **28 Tonnes de Matières Sèches** (36 tonnes de Matières Sèches en 2016). Siccité moyenne 14 % (22 % en 2016).
- **Qualité des boues**
100 % de boues produites conformes.

↳ Le devenir des boues

La destination finale des boues issues des STEP du Pays Royannais est la valorisation agricole. L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011 fixe les prescriptions techniques générales et particulières applicables aux opérations d'épandage en milieu agricole des boues résiduelles des stations d'épuration de la CARA.

En 2017, la quantité de boues, issues des 5 STEP, épandues a été de 11 847 Tonnes soit 3 300 Tonnes de Matières sur 892 Ha.

Un suivi agronomique est réalisé par la Chambre d'Agriculture qui apporte également des conseils de fertilisation aux agriculteurs associés.

Les boues sont fournies et épandues gratuitement sur les parcelles. Seul l'enfouissement sous 48 h maximum est à la charge des agriculteurs.

Il y a également eu 61,7 Tonnes de matières sèches issues du curage des lagunes d'Épargnes et de Le Chay. Ces boues ont été valorisées par épandage agricole.

Enfin, 146,48 Tonnes de matières sèches issues du curage de la lagune de La Tremblade ont été compostées.



Remarque : La quantité annuelle de boues valorisées est différente de la quantité annuelle produite puisque les boues produites sur les stations d'épurations sont tout d'abord stockées dans des silos ou aires étanches appropriées puis elles sont ensuite valorisées par épandage agricole suivant le plan d'épandage. Or les épandages ne peuvent pas se faire toute l'année ce qui conduit à ce que des boues produites notamment en fin d'année ne seront épandues que l'année suivante lorsque ceci sera à nouveau autorisé.

* Les refus de grilles en entrée de STEP

Les refus de grilles sont éliminés avec les ordures ménagères.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 13 100 kg
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 3 200 kg
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 47 220 kg
- STEP de LA TREMBLADE : 12 950 kg (y compris les refus de grilles des matières de vidange)
- STEP de COZES : 6 930 kg
- Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE : 30 kg
- Lagune d'ÉPARGNES : 30 kg
- Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE : 50 kg
- Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE : 30 kg

* Les sables

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 143 m³
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 6 m³
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 19 m³
- STEP de LA TREMBLADE : 102 m³
- STEP de COZES : 10 m³

* Les graisses

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 205 m³
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 15 m³
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 133 m³
- STEP de LA TREMBLADE : 75 m³
- STEP de COZES : 38 m³

* Produits de curage des postes de refoulement : 260 tonnes.

* Les apports de matières de vidange

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : **4 229 m³** (3 909 m³ en 2016 soit une hausse de 8 %)
- STEP de LA TREMBLADE : **3 966 m³** (4 850 m³ en 2016 soit une baisse de 18 %)

TOTAL : 8 195 m³ (8 759 m³ en 2016 soit une baisse de 6 %)

6- Les faits marquants de l'exercice

↳ Mise en place du **réseau public d'assainissement et d'une unité de traitement** sur la commune de **COZES pour le hameau de « Javrezac »**. Les informations essentielles :

- Environ 1 200 m de canalisations,
- 36 branchements,
- 1 poste de refoulement,
- Capacité Épuratoire de 140 Équivalents Habitants,
- Traitement des eaux usées par Disques Biologiques suivis de Filtres Plantés de Roseaux,
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration,
- Coût de l'opération environ 550 000 € HT.

↳ **Suppression de la STEP de SEMUSSAC / PUYRENAUD.**

Cette unité de traitement a été mise hors service en 2017. Les eaux usées du hameau de « Trignac-La Valade » sont collectées dans un nouveau poste de refoulement puis envoyées pour traitement à la STEP de Saint-Georges-de-Didonne, via le poste de refoulement principal de Semussac.

↳ **Validation du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la CARA.** (cf le « FOCUS »)

↳ **Extension de réseaux** (réception des travaux en 2017) notamment à Arvert (rue du Moulin Brulé, rue du Cabouci) ; Breuillet (route du Montil) ; Épargnes (route de l'Estuaire) ; Les Mathes (rue des Fauvettes, rue du bois de Sombschet, chemin des Mansards).

↳ **Réhabilitation de réseaux** (réception des travaux en 2017) notamment à La Tremblade (boulevard Laleu) ; Royan (rue des Chevreuils-avenue Charles Ragazzoni), Saujon (rue de Peudrit, rue Pierre Loti).

↳ **Hydrocurage préventif de 153,07 km de réseau** soit 21,4 % du linéaire gravitaire (pourcentage d'entretien contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 18 %).

- **Réalisation en complément d'un hydrocurage préventif des réseaux situés à proximité des plages.**

Les communes concernées sont MESCHERS-SUR-GIRONDE, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, ROYAN, VAUX-SUR-MER, SAINT-PALAIS-SUR-MER et LA TREMBLADE (RONCE-LES BAINS).

Ces interventions font suite aux profils de vulnérabilités des plages réalisés par la CARA. Ainsi, 10,7 km de réseau sont hydrocurés tous les ans avant le début de la saison estivale.

↳ **Inspection télévisée de 18,22 km de réseau** soit 2,5 % du linéaire (pourcentage d'ITV contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 2 %).

↳ **384 débouchages de branchements et 187 débouchages sur les réseaux.**

↳ **Quelques incidents :**

- mars : épisodes fortement pluvieux ayant entraîné la mise en charge du réseau sur L'Éguille-sur-Seudre et Saujon.

- février et avril : arrivée importante de solvants puis d'hydrocarbures à la STEP de Cozes.

- mars, avril puis octobre : casses du refoulement du PR La Garenne aux Mathes au niveau du point haut de la canalisation.

- avril : casse du refoulement du PR Prémoine à Royan.

- juillet : casse du réseau à Foncillon à Royan dû aux travaux de constructions d'une résidence.

- juillet : effondrement sur environ 6 m du refoulement du PR de Champ de Foire à Royan.

↳ Gestion clientèle (CER) :

En 2017, la CER a reçu **218 réclamations de la part des clients** que ce soit par téléphone, courrier ou mail. Elles ont pour principaux sujets les erreurs de facturation, les retards dans l'encaissement d'un TIP, les erreurs sur le relevé du compteur d'eau. Il y a une baisse par rapport à 2016 (301).

Les agents ont effectués **184 interventions chez les clients** dans le cadre de nouveaux abonnements, de mutations ou de résiliation..., pour des contrôles suite à la présence d'odeurs... (163 en 2016)

Il y a eu **368 contrôles de conformité de branchement lors de ventes, 161 contrôles de branchements existants dans le cadre de la police de réseaux et 194 sur réseaux neufs** (161 en tranchée fermée et 33 en tranchée ouverte) et **1 066 contrôles dans le cadre de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif « PFAC »**

7- Développement Durable

Le service assainissement contribue au quotidien aux actions de développement durable grâce au traitement efficace des eaux usées du territoire permettant ainsi la protection de la salubrité publique, l'environnement, la qualité des eaux notamment pour la conchyliculture, la baignade... Nous améliorons les conditions de vie de nos habitants en optimisant la qualité du service rendu, en modernisant et réhabilitant nos ouvrages et nos réseaux ou en créant de nouveaux équipements... De nombreux chantiers sont lancés chaque année participant à l'activité économique d'entreprises spécialisées.

Focus sur quelques actions :

↳ **L'exploitation du système d'assainissement de la CARA avec son délégataire, la Compagnie des Eaux de Royan, bénéficie de la triple certification Qualité Sécurité Environnement (ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001), délivrée par AFAQ-AFNOR Certification.**

↳ **L'efficacité énergétique est recherchée pour réduire la consommation d'électricité** (suivi des consommations, optimisation des réglages des équipements notamment)

↳ **Avec le double objectif de réduire les rejets d'eaux traitées dans le milieu naturel et faire baisser la consommation en eau potable des Golfs situés sur le territoire de la CARA, un partenariat a été établi afin de les arroser avec les eaux traitées issues de 2 STEP dans le respect de la réglementation et dans d'excellentes conditions sanitaires.**

Sont concernées les Stations d'Épuration de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes-La Palmyre d'un côté et de l'autre les Golfs de ces mêmes villes.

Ainsi, le **Golf de Royan à Saint-Palais-sur-Mer a utilisé 132 884 m³ d'eaux traitées** en 2017 pour l'arrosage de ses pelouses. Sur la **commune des Mathes, il y a eu 116 141 m³ d'eaux traitées réutilisées** pour l'arrosage d'espaces verts (golf, Club Med, espaces verts communaux).

Cela représente donc une économie d'eau potable de 249 025 m³ soit la consommation annuelle d'environ 4 500 habitants (sur une base de 150 L/jour/personne).

Le tarif de cette vente d'eaux traitées par nos STEP aux Golfs est de 0,0284 € HT/m³ en 2017.

Depuis 2008 (année de mise en service de la STEP des MATHES), environ 2 millions de m³ d'eaux traitées ont été réutilisées préservant d'autant la ressource en eau.

C) Bilan financier

2,0925 € TTC / m³ en 2017 (prix du service assainissement collectif hors redevance agence de l'eau)

1- Les modalités de tarification

La rémunération de la collectivité a été fixée pour l'année 2017 par délibération votée par le Conseil Communautaire du 19 décembre 2016.

La Compagnie des Eaux de Royan est rémunérée selon les modalités du contrat d'affermage reçu en Préfecture le 29 juin 2006 et de l'avenant n°1 du 28 décembre 2012. La rémunération est indexée annuellement en application de la formule de variation indiquée dans le contrat d'affermage. L'évolution du prix se fait par application d'une formule d'indexation prenant en compte un gain de productivité de 1,10 % / an et les conditions de révision des tarifs prévus au chapitre IX du contrat.

La facturation auprès des clients est réalisée par la Compagnie des Eaux de Royan.

2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube

Comparaison 2016-2017

Baisse des tarifs CARA et CER en 2017

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2017	Prix 2016	Prix 2017	Prix 2016
Partie fixe (€ HT)	56,76	56,87	56,06	65,95
Prix au m ³ (€ HT)	0,6141	0,6153	0,3480	0,3480

Comparaison 2017-2018

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2018	Prix 2017	Prix 2018	Prix 2017
Partie fixe (€ HT)	57,35	56,76	56,06	56,06
Prix au m ³ (€ HT)	0,6205	0,6141	0,3480	0,3480

3- La facture d'eau

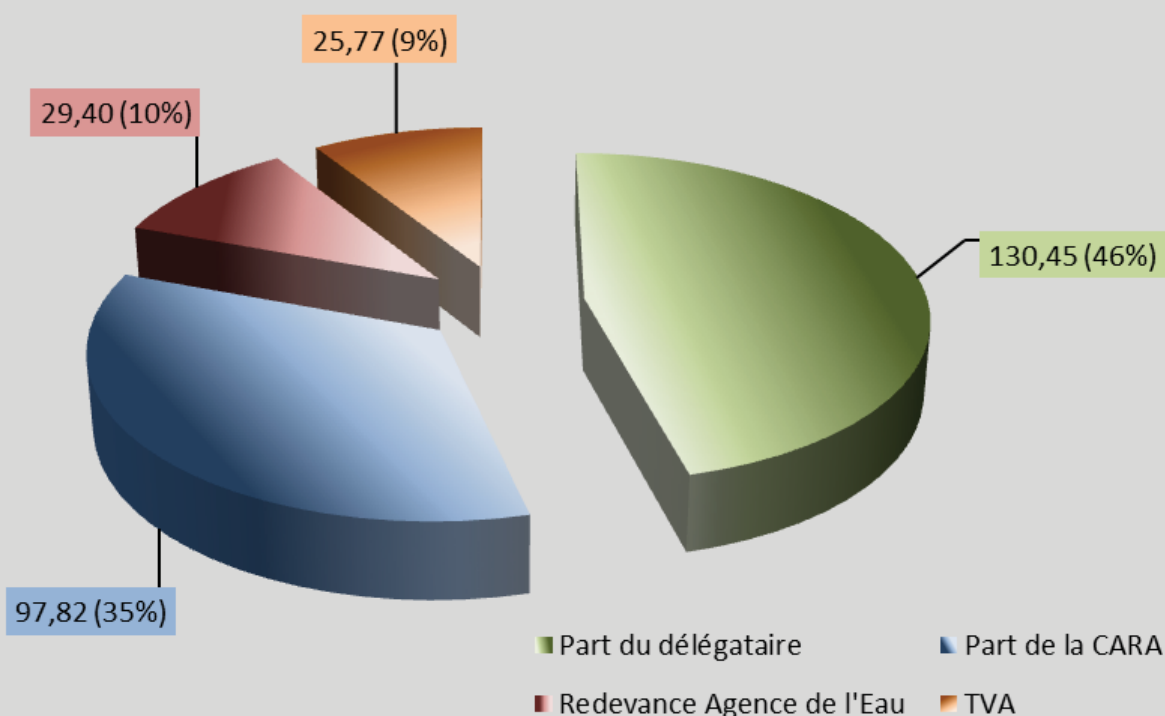
Comparaison 2016-2017 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

Collecte et traitement des eaux usées	m ³	Prix unitaire 1 ^{er} janvier 2017 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2017 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2016 (€)	Évolution 2016 / 2017 %
Part du délégataire					
Abonnement annuel		56,76	56,76	56,87	- 0,2
Consommation	120	0,6141	73,69	73,84	- 0,2
Part de la collectivité					
Abonnement annuel		56,06	56,06	65,95	- 15
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0
TVA (10%)			22,83	23,84	- 4,2
Sous total TTC « assainissement »			251,10	262,26	- 4,3
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,0583	1,0597	- 0,1
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,0925	2,1855	- 4,3

Sur la facture reçue par les usagers il faut rajouter la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,245 € HT/m³ soit 32,34 € TTC pour 120 m³. Le montant total de la facture est donc de 283,45 € soit 2,36 € TTC/m³ en 2017.

Composition du prix de l'assainissement en 2017 pour une facture de 120 m³ (€)



Comparaison 2017-2018 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :
(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

Collecte et traitement des eaux usées	m ³	Prix unitaire 1 ^{er} janvier 2018 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2018 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2017 (€)	Évolution 2017 / 2018 %
Part du délégataire					
Abonnement annuel		57,35	57,35	56,76	+ 1
Consommation	120	0,6205	74,46	73,69	+ 1
Part de la collectivité					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0
TVA (10%)			22,96	22,83	+ 0,6
Sous total TTC « assainissement »			252,59	251,10	+ 0,6
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,0654	1,0583	+ 0,7
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,1049	2,0925	+ 0,6

Sur la facture reçue par les usagers il faut rajouter la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 33,00 € TTC pour 120 m³. Le montant total de la facture est donc de 285,59 € soit 2,38 € TTC/m³ en 2018.

4- Les autres recettes d'exploitation

Traitement des matières de vidange :

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2017	Prix 2016	Prix 2017	Prix 2016
Prix au m ³	7,15 pour STEP Saint-Georges-de-Didonne 7,17 pour STEP La Tremblade	7,22	1,00	1,00

Prix total 2017 :

- 8,15 € HT/m³ pour les matières dépotées à la STEP de Saint-Georges-de-Didonne,
- 8,17 € HT/m³ pour les matières dépotées à la STEP de La Tremblade.

5- Synthèse des recettes d'exploitation 2017

* Les recettes

↳ Surtaxe Assainissement :	6 077 041,51 €
↳ Participation au raccordement (PRE et PFAC) :	617 000,00 €
↳ Matières de vidanges :	14 087,90 €
↳ Primes pour épuration :	377 031,00 €
↳ Recettes diverses :	7 805,79 €
↳ Total :	7 092 966,20 €

* La dette

- ↳ Montant des annuités en capital payées : 323 336,12 €
- ↳ Durée d'extinction de la dette (capacité de désendettement) : 0,13 années (0,16 en 2016)

↳ **Capital restant dû au 31 décembre 2017 : 811 744,01 €**
(rappel au 31 décembre 2016 : 1 098 991 €)

6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites

Dans le cas d'une fuite d'eau après compteur, la CARA peut accorder, sous réserve de remplir les conditions prévues (réparation de la fuite...), un dégrèvement sur la partie assainissement de la facture d'eau.

En 2017, il y a eu 140 064 m³ concernés (142 134 m³ en 2016) soit environ 50 000 € HT accordés aux différents usagers ayant subi une fuite d'eau et donc une surconsommation d'eau (402 dossiers traités en 2017 dont 333 accords et 69 refus).

Les dégrèvements accordés ont porté sur des volumes compris entre 8 et 18 166 m³ (90 dossiers pour des volumes inférieurs à 100 m³, 207 pour des volumes compris entre 100 et 1 000 m³ et 36 pour des volumes supérieurs à 1 000 m³).

D) Les indicateurs de performance

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	168 345	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	10		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	3 475 T MS	En Tonnes de Matières Sèches	
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,38	Prix en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit 2016 (redevance Agence de l'Eau incluse)	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		Nombre d'abonnés desservis / Nombre potentiel de la zone assainissement collectif. Le nombre d'abonnés potentiels est trop estimatif. L'indicateur n'est pas calculé.	
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	91	Indice compris entre 0 et 120	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0		
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7,5	Points du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an.	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,32	Linéaire renouvelé les 5 dernières années / Linéaire de réseau total	11,4 km de réhabilitation de réseaux (programmations de travaux 2013 à 2017)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		Information donnée par les services de police de l'eau	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		Pas de points de rejet sur le réseau	
P256.2	Durée d'extinction de la dette	0,13 an		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			
P258.1	Taux de réclamations	0,27 / 1000 abonnés		

E) Les orientations pour l'avenir

↳ **Procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public pour l'assainissement collectif** (gestion des réseaux et des unités de traitement).

↳ **Procédure de demande d'autorisation environnementale du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre.**

↳ **Mise en œuvre du plan d'actions retenu dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la CARA (SDAEU).**

↳ **Révision des zonages d'assainissement collectif / assainissement non collectif** de toutes les communes de la CARA.

↳ **Réalisation d'une étude sur la faisabilité technico-économique de la réutilisation d'eaux usées traitées en irrigation agricole.**

↳ Poursuite de la **lutte contre les odeurs** tant sur les réseaux que sur les unités d'épuration.

↳ Poursuite des campagnes de **détection d'entrées d'eaux parasites** dans le réseau (tests à la fumée, contrôle des branchements...).

↳ **Poursuite des extensions et des réhabilitations de réseaux.**

↳ **Programmations annuelles des travaux :**

• **Programmation 2017** (délibération du conseil communautaire du 18 novembre 2016) :

- collecte (*extension ou création de l'assainissement sur 5 communes*) : 2 034 540 € HT
- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : 1 133 500 € HT

TOTAL 2017 : 3 168 040 € HT

• **Programmation 2018** (délibération du Conseil Communautaire du 17 novembre 2017) :

- collecte (*extension ou création de l'assainissement sur 5 communes*) : 1 176 700 € HT
- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : 6 495 000 € HT

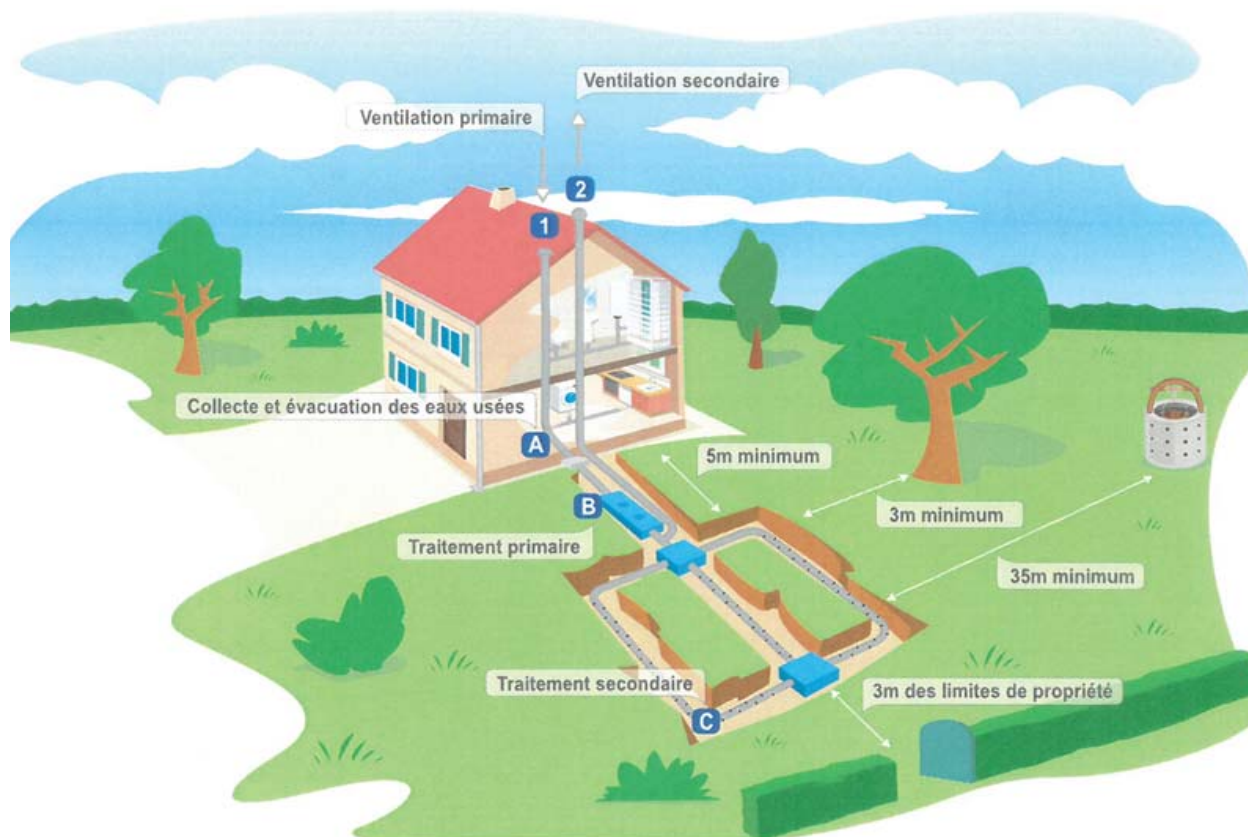
TOTAL 2018 : 7 671 700 € HT

2) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A) Généralités

1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?

Par Assainissement Non Collectif « ANC » on désigne toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.



Les installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.

Elles ne doivent pas présenter de risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles, particulièrement celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).

Leurs caractéristiques techniques et leur dimensionnement doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie...).

Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain (nature du sol et pente) et de l'emplacement de l'immeuble.

Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...

2- Les missions

Comme imposé par la réglementation (Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 ...), le **SPANC a été créé le 25 janvier 2001** afin d'assurer sur les 34 communes de l'Agglomération les 2 missions principales prévues par le dernier arrêté du 27 avril 2012, à savoir :

- **L'examen de la conception et la vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou à réhabiliter.** Cette vérification est notamment réalisée dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le SPANC émet un avis sur le respect de la réglementation technique (Arrêté modifié du 7 septembre 2009, DTU d'août 2013...) du projet présenté par l'utilisateur dans le dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Individuel (DIDAI).

Au moins deux visites sur site sont organisées : la première avec l'utilisateur ou son représentant pour l'examen de la conception et de l'implantation du projet et la deuxième pour la vérification de l'exécution des travaux suivi de l'établissement d'une Attestation de Mise en Service (AMES).

- **La vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes** qui porte sur les points suivants : la vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de la réalisation périodique des vidanges, de l'accumulation normale des boues et des flottants dans la fosse...

Ce diagnostic est réalisé, commune par commune, en étroite collaboration avec les mairies puisque les maires ont conservé leur pouvoir de police et sont garants de la salubrité publique sur leur commune.



Ces diagnostics ont débuté en 2006.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de toute vente d'une habitation non raccordée au réseau public d'assainissement, le propriétaire doit joindre dans le dossier de diagnostic technique le document établi par le SPANC dans le cadre de la vérification du fonctionnement de l'installation d'Assainissement Non Collectif. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou est inexistant alors un nouveau doit être réalisé à la charge du vendeur.



3- Les habitations en ANC

Les usagers du SPANC sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

5 588 habitations sont équipées d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif et plus de 140 installations neuves mises en service.

5 588 installations d'Assainissement Non Collectif

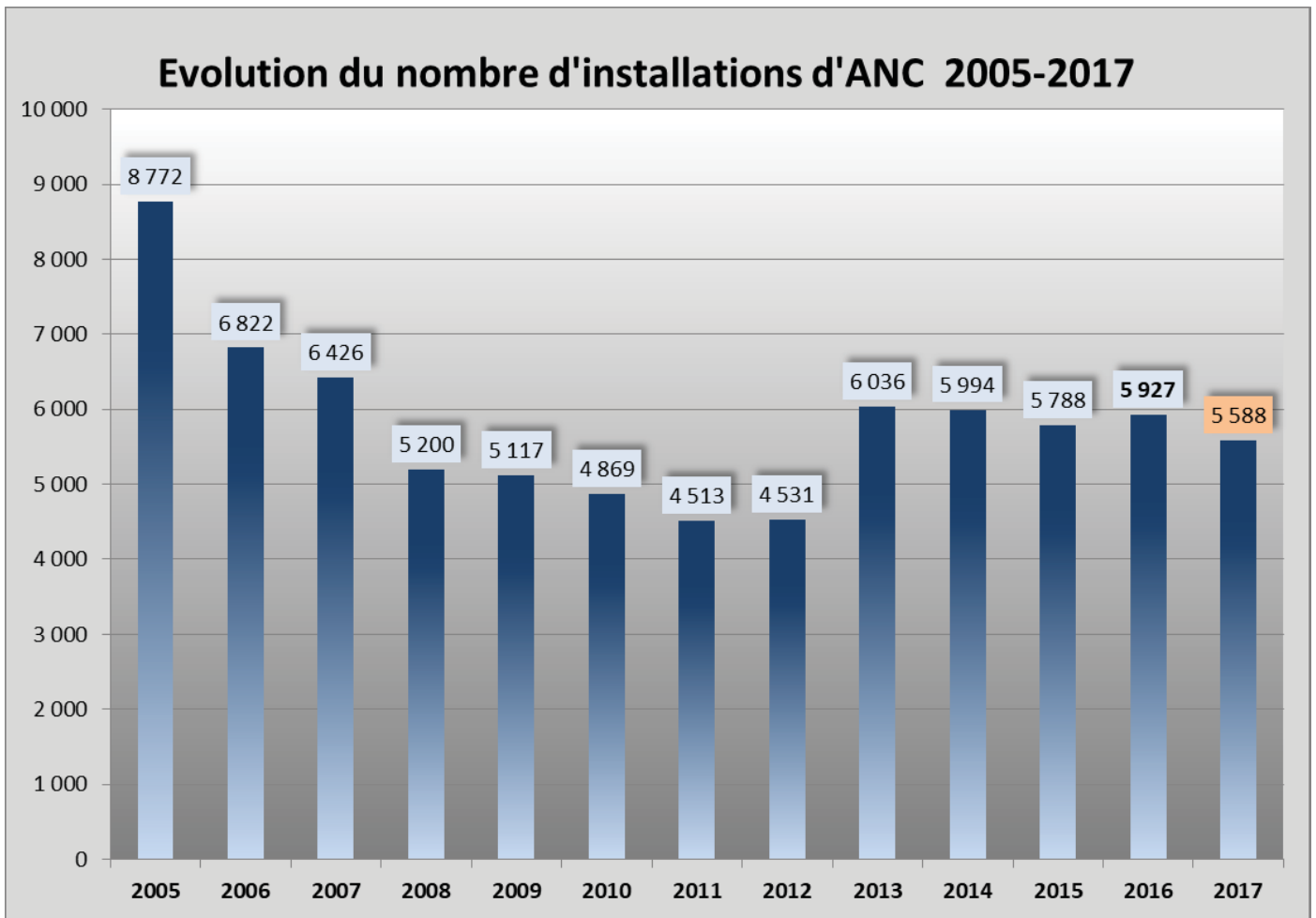
B) Bilan technique de l'exercice 2017

1- Nombre d'habitations en ANC

Lorsque la parcelle n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement, l'habitation doit être équipée d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif « ANC » en bon état de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente le nombre d'ANC sur le territoire de la CARA. Cependant, pour la commune signalée d'un *, qui n'a pas encore été diagnostiquée, il s'agit d'une estimation.

Commune	Nombre d'abonnés Assainissement (AC + ANC)	Nombre d'ANC	% d'ANC
ARCES-SUR-GIRONDE	458	259	56,6
ARVERT	2 399	122	5,1
BARZAN	366	115	31,4
BOUTENAC-TOUVENT	144	44	30,6
BREUILLET	1 863	186	10,0
BRIE-SOUS-MORTAGNE	164	22	13,4
CHAILLEVETTE	997	36	3,6
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	485	285	58,8
CORME-ÉCLUSE	506	506	100,0
COZES	1 338	273	20,4
ÉPARGNES	477	366	76,7
ÉTAULES	1 609	34	2,1
FLOIRAC	205	87	42,4
GRÉZAC	526	311	59,1
LA TREMBLADE	5 547	182	3,3
LE CHAY	395	133	33,7
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	554	7	1,3
LES MATHES	4 858	140	2,9
MÉDIS	1 789	267	14,9
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 616	355	9,8
MORNAC-SUR-SEUDRE	607	32	5,3
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	784	182	23,2
ROYAN	22 148	24	0,1
SABLONCEAUX	671	326	48,6
SAINT-AUGUSTIN	1 070	51	4,8
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	8 354	67	0,8
SAINT-PALAIS-SUR-MER	6 697	33	0,5
SAINT-ROMAIN-DE-BENET*	783	600	76,6
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	35	35	100,0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	1 797	84	4,7
SAUJON	4 699	152	3,2
SEMUSSAC	1 429	241	16,9
TALMONT-SUR-GIRONDE	151	13	8,6
VAUX-SUR-MER	6 367	18	0,3
TOTAL CARA	83 888	5 588	6,7



(2013 : Intégration de Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet à la CARA)

Il est à noter que le règlement de service a été validé par le Conseil Communautaire le 5 février 2010. Il permet de définir les relations entre les usagers et le service, les droits et obligations de chacun. Il est transmis à tous les usagers.

2- Les contrôles réalisés en 2017

* Les installations neuves

Le service vérifie la conception et l'implantation des projets des usagers puis réalise un contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement donnant lieu à l'établissement d'une Attestation de Mise En Service (AMES).



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

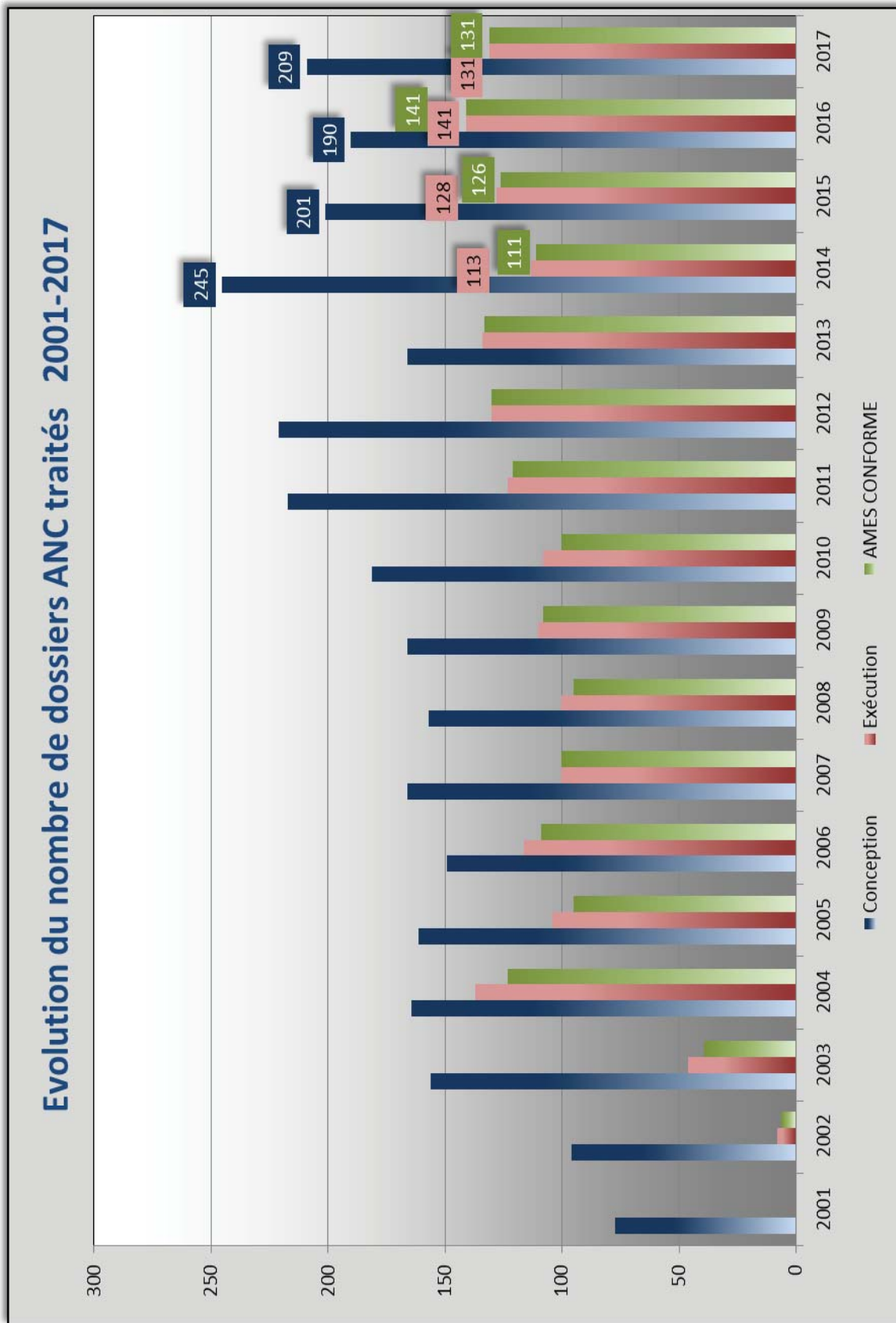
↳ Récapitulatif des dossiers d'ANC neufs traités en 2017 (conception, exécution)

	CONCEPTION		EXECUTION				
	Nombre de dossiers reçus	Projets autorisés à être réalisés (PC obtenu ou DT ou rénovation...)	AMES EFFECTUÉES DANS L'ANNEE				
			CONFORME	NON-CONFORME	Demande de contrôle après remblaiement	TOTAL AMES	% de conformité
ARCES-SUR-GIRONDE	3	3	5			5	100
ARVERT	5	5	6			6	100
BARZAN	2	2	1			1	100
BOUTENAC-TOUVENT	1	1	2			2	100
BREUILLET	2	2	3			3	100
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0	0	0			0	
CHAILLEVETTE	4	3	1			1	100
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	14	13	6			6	100
CORME-ÉCLUSE	44	29	12			12	100
COZES	7	7	5			5	100
ÉPARGNES	12	10	7			7	100
ÉTAULES	2	1	0			0	
FLOIRAC	0	0	1			1	100
GRÉZAC	10	10	10			10	100
LA TREMBLADE	5	5	3			3	100
LE CHAY	3	3	2			2	100
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	0	0	1			1	100
LES MATHES	7	4	8			8	100
MÉDIS	12	12	10			10	100
MESCHERS-SUR-GIRONDE	12	12	7			7	100
MORNAC-SUR-SEUDRE	5	4	0			0	
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1	0	3			3	100
ROYAN	2	2	0			0	
SABLONCEAUX	12	12	9			9	100
SAINT-AUGUSTIN	2	2	0			0	
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	4	4	2			2	100
SAINT-PALAIS-SUR-MER	2	2	2			2	100
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	15	13	12			12	100
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	0	0	0			0	
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	6	6	2			2	100
SAUJON	4	4	2			2	100
SEMUSSAC	9	8	9			9	100
TALMONT-SUR-GIRONDE	0	0	0			0	
VAUX-SUR-MER	2	1	0			0	
TOTAL	209	180	131			131	100

131 installations neuves
mises en place en 2017

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

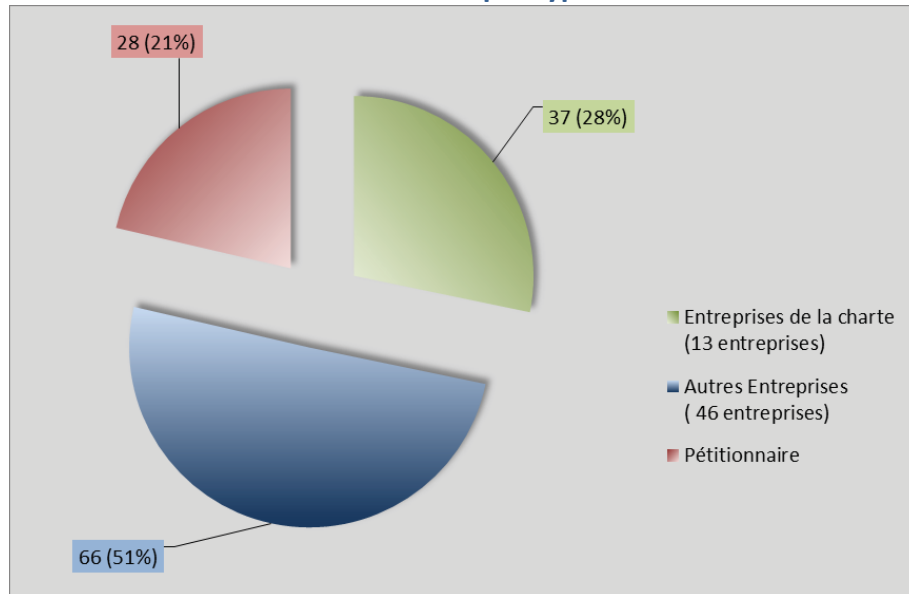
↳ Évolution du nombre de dossiers instruits entre 2001 et 2017 :



↳ Le délai d'instruction a été de 13 jours en moyenne pour l'année 2016 (délai entre l'arrivée du dossier à la CARA et l'envoi de l'avis par le SPANC ; 15 jours en 2016).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

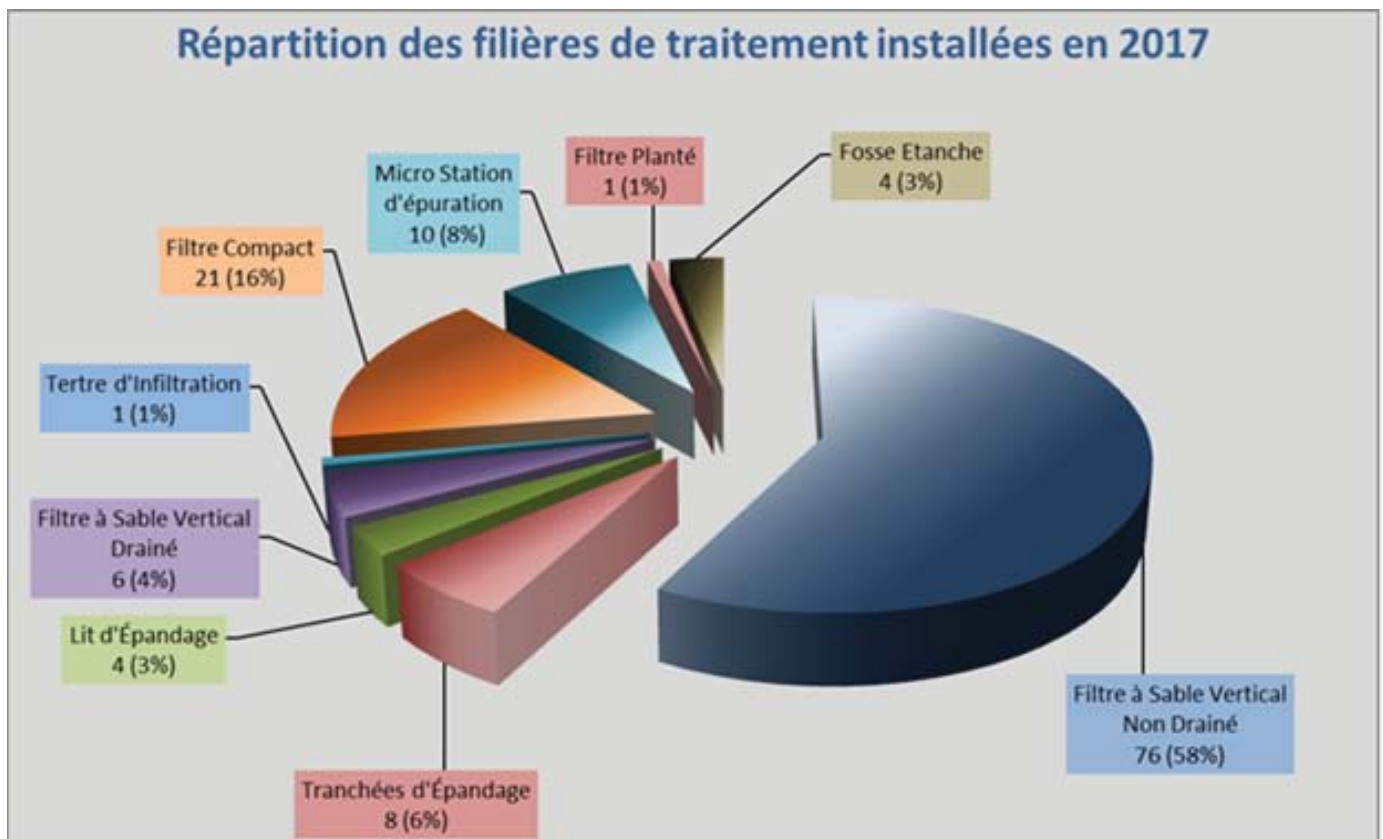
↳ Répartition des chantiers contrôlés en 2017 par type d'installateur :



Une charte de qualité a été créée sur l'ensemble de la Charente-Maritime regroupant les acteurs de l'Assainissement Non Collectif (SPANC, Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB...). Une liste annuelle des entreprises sélectionnées est diffusée aux usagers, mairies, architectes... Cette charte a pour but d'améliorer la qualité des travaux et l'information des usagers...

↳ Répartition des différentes filières de traitement mises en place en 2016 :

La réglementation prévoit en effet que selon le type de sol en place, l'installation n'est pas la même afin de s'adapter aux caractéristiques du sol, à son pouvoir épurateur, à sa capacité d'infiltration... (TEFP : Tranchées d'Épandage à Faible Profondeur ; LEFP : Lit d'Épandage à Faible Profondeur ; FSVND : Filtre à Sable Vertical Non Drainé ; FSVD : Filtre à Sable Vertical Drainé...).



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

* Les installations existantes

222 diagnostics d'ANC existants

↳ Les diagnostics réalisés en 2017 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de diagnostics des dispositifs d'ANC existants réalisés	Nombre de diagnostics dans le cadre d'une vente réalisés
ARCES-SUR-GIRONDE	5	5
ARVERT	4	4
BARZAN	6	6
BOUTENAC-TOUVENT	3	2
BREUILLET	9	9
BRIE-SOUS-MORTAGNE	2	2
CHAILLEVETTE	2	2
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	8	8
CORME-ÉCLUSE	33	10
COZES	15	15
ÉPARGNES	18	17
ÉTAULES	1	0
FLOIRAC	5	5
GRÉZAC	10	10
LA TREMBLADE	5	5
LE CHAY	3	2
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	0	0
LES MATHES	5	5
MÉDIS	8	8
MESCHERS-SUR-GIRONDE	8	8
MORNAC-SUR-SEUDRE	1	0
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7	7
ROYAN	2	0
SABLONCEAUX	5	4
SAINT-AUGUSTIN	1	1
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	7	7
SAINT-PALAIS-SUR-MER	1	1
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	23	22
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	3	3
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	4	3
SAUJON	6	4
SEMUSSAC	9	6
TALMONT-SUR-GIRONDE	0	0
VAUX-SUR-MER	3	2
TOTAL	222	183

Sur les 222 diagnostics effectués, 183 l'ont été dans le cadre de ventes (144 en 2016).

Au 31 décembre 2017, le diagnostic a été réalisé sur 33 communes, soit environ 90% du parc estimé d'ANC.

Il ne reste à effectuer ces vérifications que sur la commune de SAINT-ROMAIN-DE-BENET.

* **Avis sur Certificat d'urbanisme : 137 avis sur CU ont été établis par le SPANC (166 en 2016)**

C) Bilan financier

1- La tarification

Deux redevances ont été instituées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Les montants de ces redevances ont été fixés par délibération votée par le Conseil Communautaire le 19 décembre 2016 à savoir :

- **90 € pour le contrôle des installations neuves** (redevance due après la mise en service de l'installation).

- **50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes** (une redevance par installation).

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

2- Les recettes d'exploitation

Pour l'année 2016, **les recettes d'exploitation ont été de 49 742 €** (63 870 € en 2016).

(11 520 € pour le contrôle du neuf, 10 900 € pour le diagnostic de fonctionnement et de ventes, 27 322 € de subvention de l'Agence de l'Eau).

D) Indicateurs de performance

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
D301.0	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'Assainissement Non Collectif	12 014	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement.
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	110		
Code de l'indicateur	Indicateur de Performance	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif		L'ensemble des communes de la CARA n'ayant pas fait l'objet du diagnostic, cet indicateur n'est pas renseigné.	

E) Les orientations pour l'avenir

↳ **Poursuite des missions du SPANC avec notamment le diagnostic des installations d'ANC existantes dans les secteurs ostréicoles et sur Saint-Romain-de-Benet.**

↳ **Révision du règlement du service avec intégration de la fréquence des vérifications périodiques de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes.**

SUD OUEST Mardi 9 avril 2017

Royan Agglo

Les boues d'épandage surveillées constamment

ASSAINISSEMENT Elles sont les résidus de nos eaux sales. Les boues dites d'épandage ont malgré leur suivi strict



L'épandage des boues dans les champs a lieu essentiellement au printemps.

MONSIEUR

Les promoteurs parlent d'agencement, pour ne pas dire le contraire des promoteurs des champs sur lesquelles elles sont épandues. Les boues issues des stations d'assainissement ont, par ailleurs, le sort d'acheter un ferme peu évident. Les municipalités ont leur part de responsabilité, mais surtout, quand elles sont conscientes, à respecter la distance vis-à-vis de ces boues dites d'épandage. Cette distance se mesure de centaine sur l'impact sanitaire éventuel de ces résidus de l'assainissement des eaux usées.

Les sols contrôlés

Ces éléments lui ont été fournis, notamment, par David Fullon, conseiller et agronome recyclage à la Chambre d'agriculture. Avec d'autres plus de 100 stations de traitement de stations d'épuration sont soumis à un suivi et une évaluation strictes, mais il n'existe pas d'obligation de suivi après leur emploi.

simple qu'ailleurs pour les terrains qui échappent du contrôle de ces boues, dont la communauté d'agglomération Royan Atlantique (Cara) est chargée de l'assainissement.

« Malheureusement pour l'économie locale, nous avons peu d'industries sur le territoire, ce qui est plus simple en matière d'assainissement, en revanche, nous n'avons pas de rejets de métaux lourds, donc des boues d'épuration de "bonne qualité", souligne l'écologiste Dacoste, responsable du service assainissement à la Cara.

Éléments fornicaires

Considérés du point de vue des agriculteurs qui acceptent de les recevoir sur leurs terres, ces boues d'épandage ne sont non seulement pas nocives mais elles sont une aide pour l'assainissement des sols, leur apportant différents éléments fertilisants. Avant d'être utilisés en matière à acheter pour les exploitants agricoles.

L'assainissement fait peau neuve

RÉNOVATION Le Conseil communautaire a voté, hier, un plan d'action pour rénover le réseau des eaux usées construit dans l'après-guerre



La rénovation des réseaux des eaux usées est relancée.

La Communauté d'agglomération Royan Atlantique (Cara) planchait dessus depuis dix-huit mois ; depuis hier, le chantier peut enfin commencer. Le Conseil communautaire a voté à l'unanimité la révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la Cara, à l'horizon 2030. Beaucoup de mots compliqués pour une chose assez simple, du moins sur le papier : la rénovation des réseaux des eaux usées, construits dans l'après-guerre.

Pour Jean-Marie Bouffard, maire de Saint-Georges-de-Didonne et chargé du dossier à la Cara, le principal problème que nous rencon-

trons est l'infiltration des eaux dites claires (eaux de pluie ou provenant des nappes phréatiques) dans les réseaux d'assainissement des eaux usées. Ces eaux propres pénètrent les canalisations et engorgent les réseaux d'assainissement.

Résultat : 17 % des eaux traitées dans les stations d'épuration sont en fait des eaux « claires », donc propres. Un gaspillage de temps et d'énergie qui diminue aussi le rendement des stations d'épuration.

Un quart des plus abimés

Au programme donc, le renouvellement d'un quart environ des réseaux les plus abimés, des travaux

d'étanchéisation sur d'autres canalisations et le remplacement de la station d'épuration de La Tremblade.

La Cara souhaite également étudier la possibilité de réutiliser les eaux traitées pour l'irrigation agricole : « On rejette actuellement dans l'océan et l'estuaire de la Gironde six à sept millions de mètres cubes d'eau par an, sans les utiliser, alors que les agriculteurs souffrent de pénuries d'eau », regrette Jean-Marie Bouffard.

Le coût total du schéma directeur s'élève à 675 millions d'euros, hors taxes et aides financières.

Article SUD OUEST 19/07/17 – Schéma Directeur d'Assainissement

Article SUD OUEST 11/04/17 – Épandage des boues

- ↳ Portes ouvertes de la STEP de Saint-Georges-de-Didonne le 30 mai 2017.
- ↳ Différentes visites de la Station d'Épuration de Saint-Georges-de-Didonne ont été effectuées par des scolaires.
- ↳ Site internet de la CARA, téléchargements des documents assainissement depuis leur mise en ligne (au 04/09/2018) :
 - les RPQS : 975 fois celui de 2011, 846 fois celui de 2012, 308 fois celui de 2013, 378 fois celui de 2014, 329 fois celui de 2015 et 207 fois celui de 2016
 - les synthèses des RPQS : 695 fois celle de 2012, 524 fois celle de 2013, 199 fois celle de 2014, 118 fois celle de 2015 et 106 celle de 2016
 - règlements de service : 1 546 fois pour le collectif et 1 523 fois pour l'ANC
 - schéma de branchement au réseau public d'assainissement : 3 928 fois
 - guide d'entretien de l'ANC : 2 295 fois
 - note d'information de l'ANC : 620 fois
 - dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'ANC : 728 fois
 - demande de diagnostic ANC lors d'une vente : 432 fois
 - liste des entreprises de la charte ANC : 292 fois
 - liste des bureaux d'études de la charte ANC : 307 fois
- ↳ Mise à disposition du public de plusieurs dépliants :



D) Synthèse

L'Agglomération Royan Atlantique est compétente en matière d'assainissement sur les 34 communes qui la composent. Ce service a en charge à la fois l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.

Assainissement Collectif :

La gestion du réseau public d'assainissement et des ouvrages d'épuration a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan (CER).

Le réseau d'assainissement est formé par 969 km de canalisations (721 km en gravitaire et 248 km en refoulement).

Il y a **407 postes de refoulement** dont 210 sont télésurveillés.

Le traitement des eaux usées ainsi collectées est effectué par :

- 5 Stations d'Épuration,
- 12 Lagunes,
- 4 Filtres Plantés de Roseaux,
- 2 Filtres à Sable,
- 1 Disques Biologiques + Filtres Plantés de Roseaux.

Seules 2 communes ne disposent pas en 2017 de l'assainissement collectif (Corme-Écluse et Saint-Romain-sur-Gironde).

La capacité épuratoire totale est de 326 545 Équivalents Habitants.

93 % des habitations de la CARA sont desservies par un réseau public soit 78 300 abonnés.

Il y a eu **5,4 millions de m³ d'eaux usées épurées** par les différentes unités de traitement.

3 508 tonnes de boues ont été valorisées par épandage agricole et compostage.

Le prix du service est fixé par le contrat d'affermage pour la part du délégataire soit 56,76 € HT / an pour la partie fixe et 0,6141 € HT / m³ pour la partie variable.

La **part de la collectivité** est fixée par délibération du Conseil Communautaire et représente **56,06 € HT / an en partie fixe et à 0,3480 € HT / m³** pour la partie variable.

Soit un **prix total assainissement pour 120 m³ de 283,45 € TTC** (agence de l'eau incluse) soit **2,36 € TTC / m³**.

Assainissement Non Collectif :

5 588 habitations disposent d'une installation d'Assainissement Non Collectif.

Le Service Public Assainissement Non Collectif a vérifié, en 2017, le respect de la réglementation pour 209 projets et a **contrôlé la bonne exécution des travaux de 131 installations neuves.**

D'autre part, le **bon fonctionnement de 222 installations existantes a été vérifié dont 183 dans le cadre de ventes immobilières.**

Ces services donnent lieu à **des redevances d'un montant de 90 € pour le contrôle du neuf et de 50 € pour le diagnostic de l'existant.**

Avenir :

Le plan d'actions prévu dans le cadre du schéma directeur d'assainissement des eaux usées sera mis en œuvre.

Le service va poursuivre ses travaux d'extension et de réhabilitation du réseau public d'assainissement, la lutte contre les odeurs et les entrées d'eaux parasites dans le réseau ainsi que l'amélioration des équipements existants.

Les diagnostics des ANC existants seront poursuivis notamment dans les secteurs ostréicoles et la périodicité des futurs passages sera définie.

Accueil et information des usagers :

*** Agglomération Royan Atlantique - Service Assainissement**

107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex – Tél. : **05.46.22.19.20.**

Tél. Assainissement Collectif : 05.46.39.64.00.

Tél. Service Public Assainissement Non Collectif : 05.46.39.64.04.

Accueil téléphonique et dans les locaux du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30.

*** Compagnie des Eaux de Royan**

13 rue Paul-Émile Victor – 17640 VAUX-SUR-MER Tél. : **05.81.31.85.01.**

Service d'astreinte téléphonique 7j/7 et 24h/24 pour toutes les urgences Tél. : **05.81.91.35.02.**

E) Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

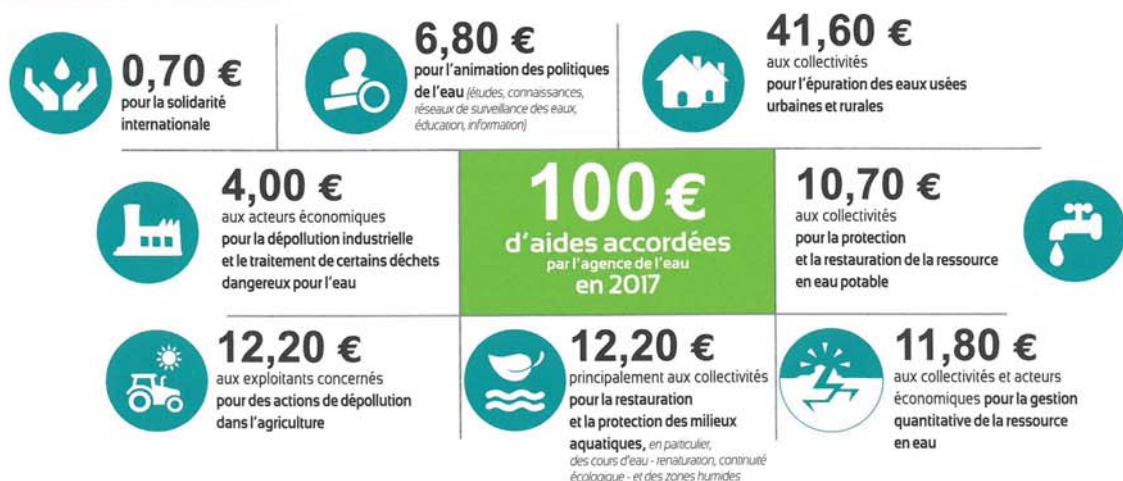


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561363738
Fax 0561363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© avril 2018, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

